

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 24 FEV. 2025



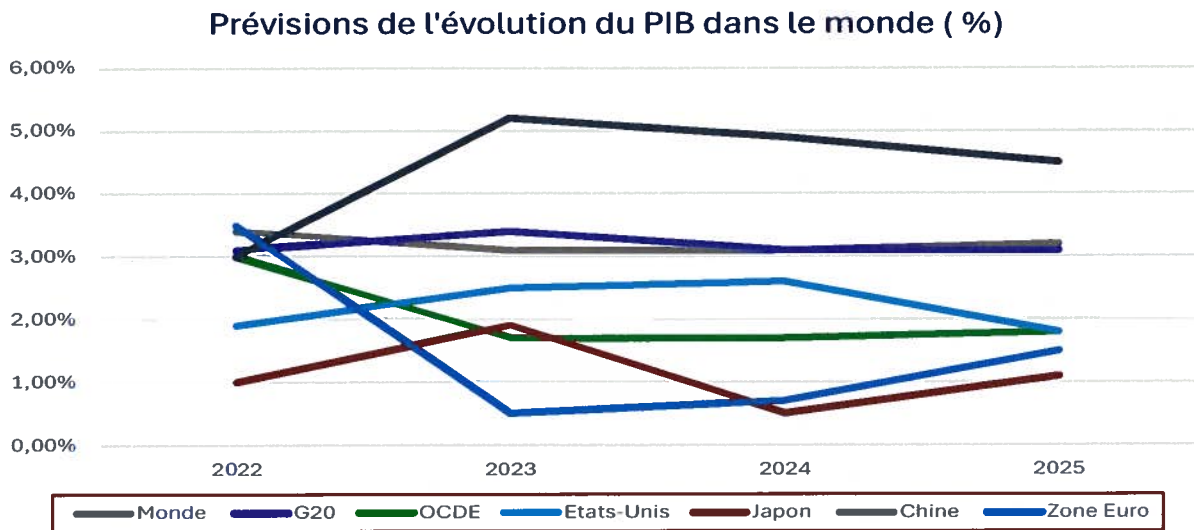
Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Février 2025

LES ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte Macroéconomique :

Une croissance stagnante :



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60 % des économies. Seul le Moyen-Orient, paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée 2,8 % en 2024 et atteignant 4,2 % en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour

la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,7% de croissance en 2024 et presque 1,5% en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale, l'organisation mondiale du commerce prévoit une croissance du volume d'échanges commerciaux mondiaux de 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025, une certaine crainte persiste, notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes persistants et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours ajoutées aux résultats de l'élection américaine de novembre crée un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place les politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

La politique monétaire et l'inflation

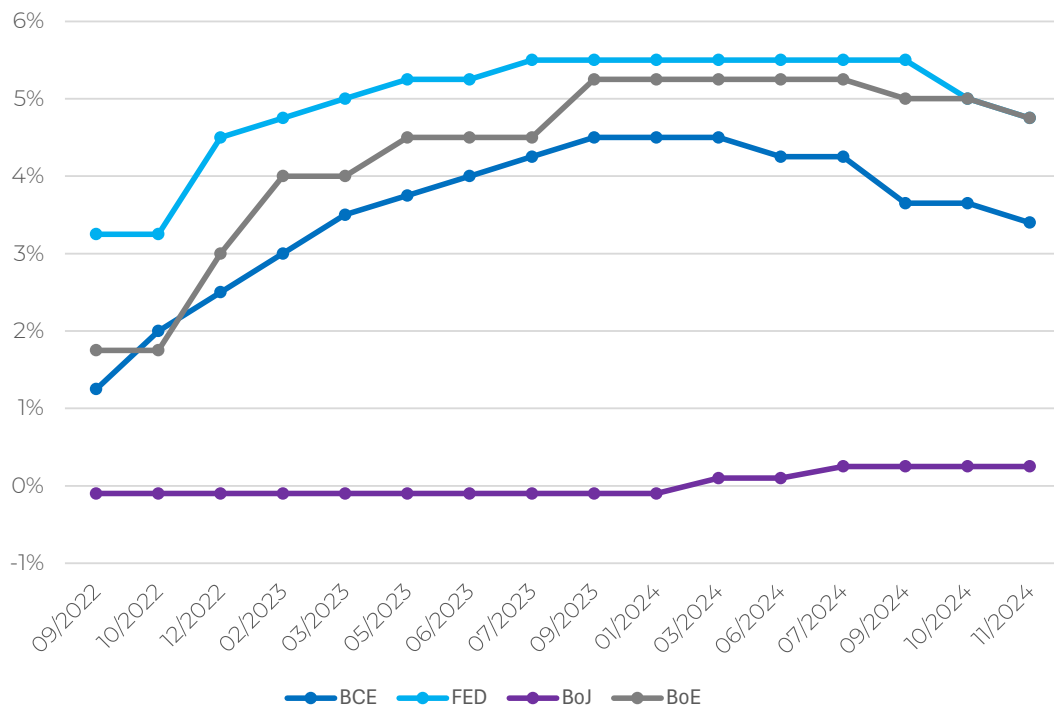
S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jérôme Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêts restent relativement élevés pour le moment.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. Elle a continué sur cette voie avec une nouvelle baisse de 0.25 % en novembre. Le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, de 3,65% contre 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1^{er} janvier 2022.
- Pour la FED, de 4,75% actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.
- Pour la BoE, de 5 % actuellement contre 5,25% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1^{er} janvier 2022.
- Pour la BoJ, il est de 0,25% actuellement, contre 0,10% en 2023. Il était également de 0,10% au 1^{er} janvier 2022.

Evolution des taux directeurs

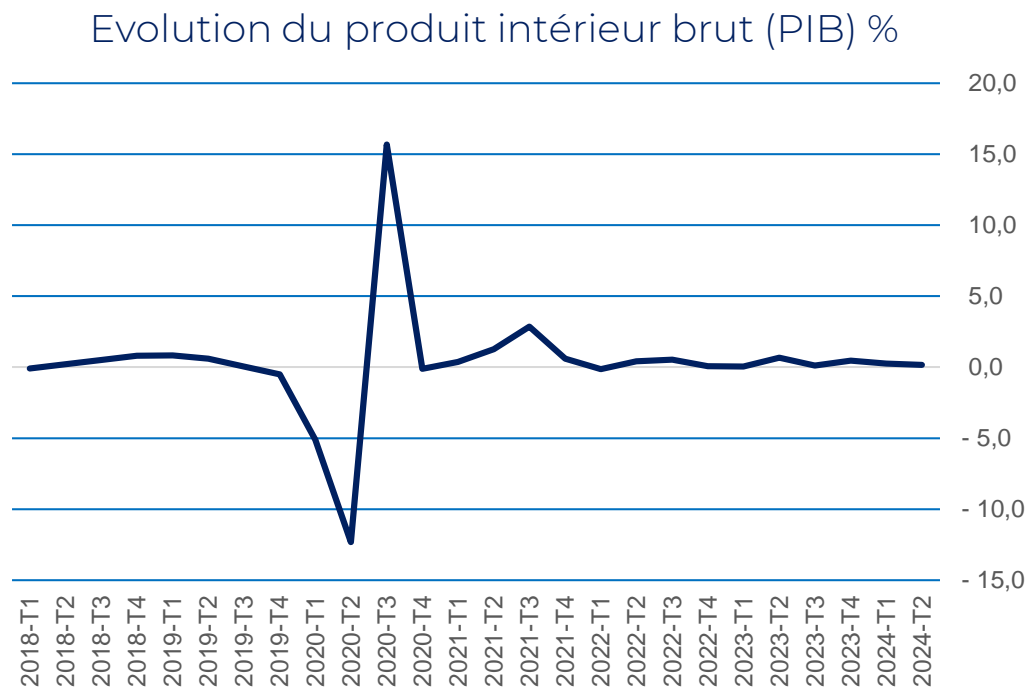


Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023. En raison d'un desserrement timide de la politique monétaire la diminution des taux longs se fait plus longue que prévu.

L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024 d'un taux de chômage autour de 6,4% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

Contexte national :



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE qui vont contribuer à une relance de l'économie française. L'activité, qui devrait rester au ralenti en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devrait aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ⁹⁾	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

a) Totale population active

Tableau issue Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année selon les prévisions de la banque de France.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins la situation des finances publiques, un déficit très élevé, plus de 5,5% PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% noircissent le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

Le parcours du PLF 2025 (projet de Loi de finances)

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 a été présenté en conseil ministre le 10 octobre dernier. Les orientations budgétaires du Gouvernement Barnier étaient de redresser les comptes publics par « un effort aussi urgent que nécessaire » afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB en 2025.

Le rétablissement des comptes publics, à hauteur de 60 Md€, soit 2 points de produit intérieur brut (PIB), reposerait sur des hausses de recettes fiscales (19,3 Md€), des économies sur les dépenses de l'Etat (21,5 Md€) et sur le budget de la sécurité sociale (15 Md€).

Les collectivités territoriales ne sont pas exemptées d'effort budgétaire : il leur est demandé une contribution de 5 Md€ par différentes mesures :

Instauration d'un fonds de réserve pour les collectivités territoriales

C'est la principale innovation du projet de loi de finances pour 2025. « Afin de les associer à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer à terme les dispositifs locaux de précaution et de péréquation », certaines collectivités sont appelées à contribuer à un fonds de réserve.

Concrètement, ce mécanisme consiste à prélever un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des 450 collectivités (communes, EPCI, départements, régions) dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros, à l'exclusion des collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges sont les plus dégradés .

Les sommes prélevées abonderont à partir de 2026 et pour trois ans, à hauteur d'un tiers par année, des enveloppes de péréquation, telles que le FPIC pour le bloc communal, le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les départements et le fonds de solidarité régionale pour les régions.

Gel des fractions de TVA

Les recettes de TVA affectées aux collectivités pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) seront gelées en 2025 générant une économie de 1,2 milliard d'euros pour l'État.

Concrètement, les montants de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) versés en 2024 aux collectivités locales sont reconduits en 2025, ce qui prive les collectivités concernées (EPCI, départements et régions) de la dynamique attendue de cette recette.

Réduction du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le taux de remboursement du FCTVA, initialement fixé à 16,404 %, sera abaissé à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025. De plus, certaines dépenses de fonctionnement comme l'entretien des bâtiments publics ou l'informatique en nuage, seront désormais exclues intégralement des dépenses éligibles.

Augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 prévoit une augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation progressive jusqu'en 2027.

Stabilité de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des dotations d'investissement

Le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 reste inchangé par rapport à 2024. Le projet de loi de finances pour 2025 pérennise les deux hausses successives du montant de la DGF de +320 M€ en 2023 et +320 M€ en 2024.

Au sein de l'enveloppe de la DGF, le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une augmentation de 290 M€ des dotations de péréquation des communes, répartie comme suit : 140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR). La dotation d'intercommunalité augmenterait quant à elle de 90 M€ (comme en 2024), cette hausse devant être financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation intercommunale de la dotation forfaitaire des communes.

Puisque l'enveloppe de DGF est gelée, l'abondement des enveloppes des dotations de péréquation par écrêtement de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation aura pour conséquence une augmentation de la DGF pour certaines communes et intercommunalités et une diminution pour d'autres.

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont également maintenues à leur niveau de 2024. En revanche, le projet de loi de finance prévoit que l'utilisation de ces fonds soit davantage fléchée vers des projets favorables à l'environnement.

Réduction du fonds vert

En 2025, le fonds vert est réduit à hauteur de 1 Md€ contre près de 2,5 Md€ en loi de finance 2024.

Arrêt de certains dispositifs de soutien

La dotation pour les titres sécurisés (DTS) et la dotation aménités rurales sont reconduites au niveau de 2024. En revanche, le dispositif dit du « filet de sécurité », mis en place en 2023, pour compenser la hausse des prix de l'énergie est arrêté. Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) sera également supprimé, comme déjà annoncé, en septembre 2025.

Elargissement du nombre de communes rurales en zone de France ruralités revitalisation (FRR)

La loi de finances pour 2024 a remplacé l'ancien dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) par un nouveau zonage, dénommé France ruralités revitalisation (FRR), auquel sont adossées un certain nombre d'aides fiscales et non fiscales.

La loi de finances spéciale

Le gouvernement ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances initiale pour 2025 par le Parlement.

Le nouveau Premier ministre, a souhaité repartir du PLF déposé en octobre dernier et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget. Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, il a annoncé vouloir ramener le déficit public à 5,4% du PIB. Cette réduction du déficit doit se faire *via* une baisse de 32 Md€ des dépenses publiques et une hausse de 21 Md€ d'impôts pour les plus riches et les grandes entreprises.

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

L'essentiel du projet de loi de finances définitivement adopté

Suite au recours à l'article 49.3 et au rejet de la motion de censure, le PLF pour 2025 a été voté le 6 Février par le Sénat, après son adoption par l'Assemblée nationale. Approuvé à l'identique par les deux chambres, le texte issu de la commission mixte paritaire est donc considéré comme définitivement adopté.

Les mesures pour les particuliers

Le barème de l'impôt sur le revenu sera Indexé sur l'inflation, afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages.

Les ménages les plus aisés seront assujettis à une contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR). Ce dispositif s'appliquerait durant trois ans.

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) serait remplacé en impôt sur la fortune improductive (comme sur les yachts, jets privés, bitcoins...).

En matière énergétique, les sénateurs ont rejeté la hausse de la fiscalité sur l'électricité.

L'écotaxe (malus CO2 et malus au poids dit malus masse) sur les véhicules polluants est renforcée. A l'initiative du Sénat, les véhicules électriques les plus lourds (les e-SUV) ont été inclus dans le périmètre du malus poids. Pour les véhicules hybrides, ce malus a été reporté par l'exécutif à 2027.

En matière de logement, les sénateurs ont exonéré les dons d'argent consentis dans le cadre familial des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) sous certaines conditions et mis en place un dispositif transitoire dans le cadre de l'extinction du dispositif "Pinel".

De plus, le prêt à taux zéro (PTZ) a été rétabli sur tout le territoire, pour les logements neufs mais aussi anciens, pendant trois ans.

La fiscalité des locations de meublés est, par ailleurs, modifiée.

La taxe d'habitation est recentrée sur les résidences secondaires.

Les mesures sur les entreprises

Une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) est instituée temporairement. Elle ciblera les quelque 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 Md€ et sont redevables de l'impôt sur les sociétés.

Un dividende exceptionnel sera demandé à EDF.

Une taxe sur les rachats d'actions suivis d'une annulation est par ailleurs mise en place pour les entreprises.

La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui devait être achevée en 2027, est reportée à 2030.

L'incitation pour les employeurs de prendre en charge 75% les frais de transports de leurs salariés est reconduit jusqu'à fin 2025.

La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le nouveau gouvernement propose, comme le précédent, de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. Toutefois la suppression de 4 000 postes à l'Éducation nationale a été abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés (Défense, Intérieur, Justice). En revanche les budgets de plusieurs ministères sont revus à la baisse : Travail, enseignement supérieur, Ecologie, Agriculture ...

Evolution des différentes mesures touchant les collectivités.

- En ce qui concerne la fonction publique, le gouvernement a fait voter une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence des agents publics de 1 à 3 jours a été rejeté.

- Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités

Le Dilico remplace le Fonds de réserve du gouvernement Barnier : il concerne plus de collectivités, mais pour un montant global plus faible.

Le dispositif n'a pas vocation à opérer de prélèvement des ressources au profit de l'Etat, mais à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités en mesure de contribuer au redressement des comptes publics. 90% des recettes « confisquées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices.

- Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
L'article 30 du PLF amène un nouveau dispositif qui procède à l'abaissement du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limite le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Il exclut donc les dépenses d'entretien (voirie, réseaux..) et d'informatique en nuage.

- L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL
Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents territoriaux affiliés à la CNRACL, portant le taux de 34,65% en 2025 à 43,65% à partir de 2028, soit 3 points par an pendant 4 ans.

- Dotations :

Le projet initial qui prévoyait une hausse de 290 M€ de la DUF, a été ramené à 150 M€.

Au sein de cette enveloppe en revanche, la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) doivent augmenter de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire.

Sur les autres dotations :

- La DSIL baisse de 150 M€,
- la DETR se maintient au niveau de 2024
- le fonds vert augmente en autorisation d'engagement de 150 M€ mais baisse de 19 M€ en crédits de paiement
- le fonds territorial Climat a été supprimé.

RETROSPECTIVE CA 2020 - CA 2024 (prévisionnel)

▪ La politique générale, les actions réalisées

Je vous rappelle que la municipalité s'est engagée en 2020, et 2021, sur un programme ambitieux en matière de développement durable, de mise en valeur culturelle de notre cité, et de bien-être de nos concitoyens.

Malgré les difficultés rencontrées sur cette période, qu'elles soient de nature politique ou technique, avec les diverses vagues de Covid, de nombreuses actions ont été mises en œuvre au travers des différents budgets.

Développer la commune avec un objectif de durabilité et de préservation des ressources

La commune a souhaité se mobiliser, dans un double objectif de préservation de l'environnement et des ressources financières de la collectivité, et mettre en œuvre un plan de sobriété, à l'instar des directives nationales visant à abaisser les dépenses énergétiques de 10 % en 2 ans par rapport à 2019, et ce, dès début 2023.

Ainsi de nombreuses actions visant à limiter la consommation d'énergie ont été mises en place autour des thèmes suivants :

- **Les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments** qui se sont concrétisés par
 - des interventions à la cantine (passage de la classe E à D), aux vestiaires du-Foot (passage de la classe D à C),
 - des travaux au cinéma ont été entrepris pour améliorer l'efficacité énergétique ainsi que le hall d'entrée. Ils ont également été livrés en 2023.
 - le réaménagement du centre de loisirs qui permet de passer d'une classe G à D ; les travaux ont été réalisés en régie sur 2024 et se termineront mi 2025.

- **La rénovation des systèmes électriques et de chauffage** avec
 - L'extinction de l'éclairage public la nuit approuvé mi- 2023
 - La modernisation de l'éclairage des bâtiments (passage en LED dans certains bâtiments communaux (halle, tribunes de foot, loges de la salle de la Comédie, salle omnisport ...)

- Un premier programme de modernisation de l'éclairage public a été réalisé fin 2023, financés par le Fonds vert de l'Etat, et un deuxième programme, porté également par le syndicat Territoire Energies a été finalisé fin 2024. Ainsi les 145 lampes à mercure ont été changées, et ce sont 203 lampes LED qui ont été installées.
- Plusieurs systèmes de chauffage ont été remplacés en 2024 pour plus de 10 000€ chacun : chaudière basse consommation à la Halte-garderie et aux vestiaires du Foot, de nouvelles installations à la serre , de nouveaux convecteurs basse consommation à Bladé.

Ainsi, en termes de KWh la consommation :

- pour l'éclairage public a chuté de 60% entre 2022 et 2024
- pour l'électricité a chuté de 21% entre 2022 et 2024
- pour le gaz a chuté de 5% entre 2023 et 2024

On peut donc considérer que notre consommation d'énergie a diminué de 25% en 2 ans.

➤ La production d'énergie renouvelable

En ce qui concerne les énergies renouvelables, la couverture des terrains de tennis est en cours de finalisation ; de même, une délibération a été prise en fin d'année 2023 pour définir les Zones d'accélération des Energies renouvelables sur la commune.

➤ La végétalisation du centre-ville pour abaisser les températures et soutenir la biodiversité

Le projet culturel et environnemental du Jardin du Hountaner, a été achevé en 2024 ; il s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Pays Portes de Gascogne. Tous les choix pour la réalisation de cette œuvre ont été faits dans un objectif de développement durable. Ce site accueillera au mois de Mars 2025 d'un « Educ Tour » dédié aux itinéraires artistiques.

Les plantations sont orientées vers des plantes vivaces, moins gourmandes en eau que les annuelles

Les essences locales d'arbres sont privilégiées pour une meilleure implantation et un arrosage réduit

Un paillage naturel est effectué sur tous les massifs pour préserver l'humidité des sols, et bien sur la commune respecte les directives en termes de « Zéro Phyto ».

Enfin, l'entretien des espaces verts est réalisé de façon différenciée pour une démarche de durabilité : les espaces sont entretenus par secteur, de façon de plus en plus naturelle vers les secteurs périphériques.

➤ La gestion des déchets ménagers :

Compétence transférée à la Communauté de communes et déléguée au Sidel, la commune accompagne néanmoins cette compétence.

Des composteurs collectifs sont entretenus par les équipes municipales.

Le tri sera également étendu par la mise à disposition de poubelles sélectives en centre-ville réalisées en régie en 2024.

➤ La gestion de l'eau

En ce qui concerne l'arrosage, la rénovation des systèmes d'arrosage de St Gény a été réalisée en 2024 pour améliorer le rendement.

D'un point de vue de l'alimentation en eau potable, compétence déléguée au SIAEP, les recherches de fuites sont également entreprises avec le concessionnaire.

En ce qui concerne le projet d'aménagement hydraulique du bassin versant Foissin, le dossier « Loi sur l'eau », nécessaire avant la réalisation des travaux, est à l'étude depuis de nombreux mois ; en 2024, des compléments ont été demandés par l'Etat. Une étude complémentaire a donc été confiée à l'ADASEA, dont les résultats seront connus en 2025.

➤ Des achats responsables :

Des efforts ont été entrepris dans l'ensemble des services pour engager des achats plus responsables (produits d'entretien, espaces verts,...).

Les achats de produits alimentaires pour la cantine font également l'objet d'un suivi particulier. Les indicateurs proposés par l'Etat de pourcentage de produits « bio » et « de qualité » sont suivis de façon régulière.

En ce qui concerne les achats pour la viande, le poisson et les laitages, de 17.8% de produits classés HVE et CE2 en 2023 nous sommes passés à 34,3% en 2024, sur un minimum de 50 % recommandés par la loi EGALIM, dont 17.5% de produits « bio » sur 20% recommandés.

En ce qui concerne les achats de fruits et légumes, de 40,3 % de produits classés HVE et CE2 en 2023 nous sommes passés à 57,4% en 2024, sur un minimum de 50 % recommandés par la loi EGALIM, dont 33,2% de produits « bio » sur les 20% recommandés.

Environ 70% des produits cuisinés sont frais.

Par ailleurs, rappeler le renouvellement en 2022 de notre label territoire bio engagé.

Développer l'offre culturelle de la commune par :

➤ La réhabilitation de notre patrimoine remarquable

Pour le Bastion, il a été procédé à un resurfaçage du site, et lancé en parallèle d'une étude d'aménagement intégralement portée par la DREAL en 2023.

En 2020/2021 des baies de la cathédrale ont été restaurées. Ces actions se sont poursuivies avec la rénovation de la Baie 14 pour 20 000€, et la sécurisation de la baie 15 pour 26 000€.

L'orgue de la cathédrale a fait en 2024 l'objet d'un dépoussiérage complet.

La préservation de nos remparts reste, malgré les budgets nécessaires, une priorité de la commune : ainsi la réhabilitation des remparts du Carmel a été achevée fin 2023.

En 2024, les services techniques ont consacré plusieurs semaines à leur nettoyage, et parallèlement, la réhabilitation du rempart de la Tour du Bourreau a été lancée par le vote d'une autorisation de programme d'un montant de 311 180 €. Le Maître d'œuvre a été choisi et l'avant-projet validé fin 2024.

➤ Le soutien à la programmation culturelle

Lectoure peut s'enorgueillir d'une riche programmation culturelle, qu'elle soit l'œuvre d'associations ou de la municipalité.

A ce titre, elle soutient de façon continue depuis 2020 les associations culturelles, qu'il s'agisse de l'octroi de subventions ou d'aide matérielle, ou encore du prêt de salles pour des activités ou résidences. Sur 2024 pour l'animation de la ville, ce sont plus de 15 000 chaises et tables prêtées, 1 000 barrières déplacées, plus de 100 transports effectués, 40 coffrets électriques installés, sans compter les chapiteaux, scènes diverses, le travail des agents pour prêt de 2 500 heures, et les subventions accordées pour près de 200 000€, toutes thématiques confondues.

Ces subventions sont attribuées pour une grande part à de nombreuses associations culturelles animant le tissu local ; elles soutiennent plus particulièrement le Centre d'Art que nous pouvons nous enorgueillir d'avoir sur notre territoire, le cinéma par l'octroi de subventions à Ciné 32, le Festival du Bleu au Blues qui a ainsi pu être repris en 2024.

Le cinéma a par ailleurs fait l'objet d'une rénovation en 2024 d'un montant de près de 40 000 € (moquette, sièges, matériel..) , pour un meilleur confort des spectateurs, financée de façon significative par la TSA.

En matière culturelle, souligner également que, malgré les contraintes budgétaires, la commune a choisi de conserver ses archives avec le recrutement stabilisé d'un agent, et favoriser une collaboration accrue en 2024 avec les Archives Départementales pour la conservation et la valorisation de nos collections.

La médiathèque a fait l'objet d'une dotation de livres comme chaque année ; elle a proposé de nombreuses médiations et a participé en 2024 aux animations en hommage à nos artistes locaux.

Préserver et l'attractivité de la commune et sa qualité de vie

➤ La réhabilitation du patrimoine bâti

La commune poursuit son engagement dans les procédures d'urbanisme visant à protéger nos bâtiments, avec une dernière délibération en fin d'année 2023 relative au PSMV, et la poursuite de l'élaboration du PLUI via la communauté de communes.

Souligner également le choix de compléter les aides de l'ANAH dans le cadre de la nouvelle OPAH, portée par la Communauté de communes, par des subventions de la commune. Les premiers dossiers ont été financés sur 2023 ; les objectifs annuels fixés dans le cadre de cette politique sont régulièrement atteints (6 677€ en 2024).

➤ La réhabilitation de la voirie – amélioration de la sécurité - cimetières

Sur la période, les budgets intègrent la réalisation d'un programme annuel de voirie conséquent, qu'il s'agisse des voies déléguées au SIVOM ou nos voies propres.

A noter sur 2023, la réalisation de 153 000 € de travaux en particulier rue Ydron. Sur le programme voté en 2024 la quasi totalité a été réalisée :

- 1 500 ml sur la VC 30
- 1 051 ml sur le CR 44
- 1 400 ml sur le CR 24
- Le renforcement des accotements sur la voie romaine en régie
- La signalisation horizontale en ville
- Le curage des fossés par la commune sur environ 10 km sur les VC 7, 21, 37, 27 et CR 56

Au titre de la voirie, l'adressage a été délibéré en 2024, les panneaux seront posés début 2025.

En ce qui concerne l'entretien des cimetières, une personne est aujourd'hui dédiée à raison d'une journée par semaine, afin de compenser l'arrêt de l'utilisation des désherbants chimiques. Une allée en béton désactivé a été également créée pour l'accès aux cavurnes.

➤ Soutien à l'Enfance Jeunesse et à la pratique sportive

Sur ce thème, souligner l'amélioration de la qualité du temps repas à la cantine, l'homologation du terrain de rugby, la réhabilitation du club house du tennis ... En 2024, le plancher de la salle de danse a été refait à neuf pour près de 15 000€. La salle omnisport est aujourd'hui homologuée pour les compétitions de tennis de table.

Il faut par ailleurs préciser que sur 2023, un nouveau conseil municipal des jeunes (CMJ) a été installé, et que notre PEDT (projet éducatif territorial) a été renouvelé pour 3 ans, ce qui impacte positivement nos recettes.

Le projet de City stade et d'une aire de jeux à la croix Rouge, approuvé par le CMJ, est aujourd'hui réalisé pour un montant d'environ 189 000€, subventionné par l'ANS et l'Etat. Les finitions sont en cours d'exécution début 2025.

Il convient de rappeler également que Lectoure a été labellisé « Terre de jeux » en 2024.

Dans ce domaine, souligner également le soutien apporté aux écoles dans le cadre de leurs divers projets, de l'ouverture de la 4^o classe en maternelle, mais aussi en termes de locaux, via la Communautés de communes pour le gros entretien.

➤ Les équipements Touristiques et la valorisation de la ville

Dans ce domaine, les actions sont orientées vers la mise en valeur de l'image de la ville, vers l'obtention de labels attestant de son dynamisme et le développement de ses atouts.

L'année 2023 a été consacrée au renouvellement de nombreux labels, qui concourent à l'attractivité de notre commune (4^o Fleurs, commune touristique, station classée de tourisme, commune halte sur le chemin de Saint Jacques ..), avec un travail soutenu des services. Tous ces labels ont été renouvelés, avec l'obtention d'un prix spécial d'attractivité. Des impacts budgétaires seront à prévoir pour mener les actions proposées.

En parallèle, compte tenu des problèmes rencontrés dans l'animation du *Village des brocs*, jusque-là sous format associatif, la commune s'est engagée dans la reprise en main directe de ce village établissement phare du tourisme lectourois, en 2024. Le Village a ainsi pu perdurer dans de bonnes conditions.

En termes d'animation, Lectoure a été honorée de recevoir la soirée « Miss Gers », qui a connu un remarquable succès. Des travaux d'investissement ont été réalisés pour cela à hauteur de près de 50 000€. Nous pouvons également nous réjouir d'avoir reçu la finale nationale de Rugby à 5.

Souligner que la commune a maintenu son soutien financier au secteur du commerce en finançant de façon significative l'ACAL (11 000€ annuels) et de nombreuses manifestations telles que les rencontres Artisanales, la Foire Saint Martin, les Métiers d'Art ou les journées du Patrimoine.

Annoncée en 2023, une étude d'opportunité sur l'aménagement de la zone d'activité face à Intermarché a été réalisée en 2024, suivie d'une restitution publique en fin d'année, portée par la communauté de communes.

Mobilisée pour l'avenir de son commerce en centre-ville la commune a décidé en 2024 d'instituer une nouvelle taxe, pénalisant les locaux commerciaux vacants, espérant ainsi créer une dynamique.

Enfin, souligner que la commune s'engage fortement sur la mise en valeur des commerces par une communication soutenue, et par son soutien attentif au marché de plein vent.

➤ **Maintenir les services de proximité**

De nombreuses actions ont été menées pour **soutenir les plus fragiles**, soit directement par le CCAS, soit par le soutien à des associations :

- Colis de Noël aux personnes âgées
- Animations trimestrielles EHPAD
- Visites à domicile
- Octobre rose, Telethon, soutien aux réfugiés ukrainien...

Par ailleurs, le budget de la commune finance par une subvention de plus de 60 000 € par an le service de portage de repas à domicile, passé à 6 jours sur 7.

Dans le cadre du **maintien des populations en milieu rural**, au delà du travail effectué avec la communauté de communes pour l'accueil de professionnels de santé, il faut aussi souligner que Lectoure bénéficie d'une Maison France Services labélisée, où pas moins de 18 organismes peuvent proposer des rendez-vous.



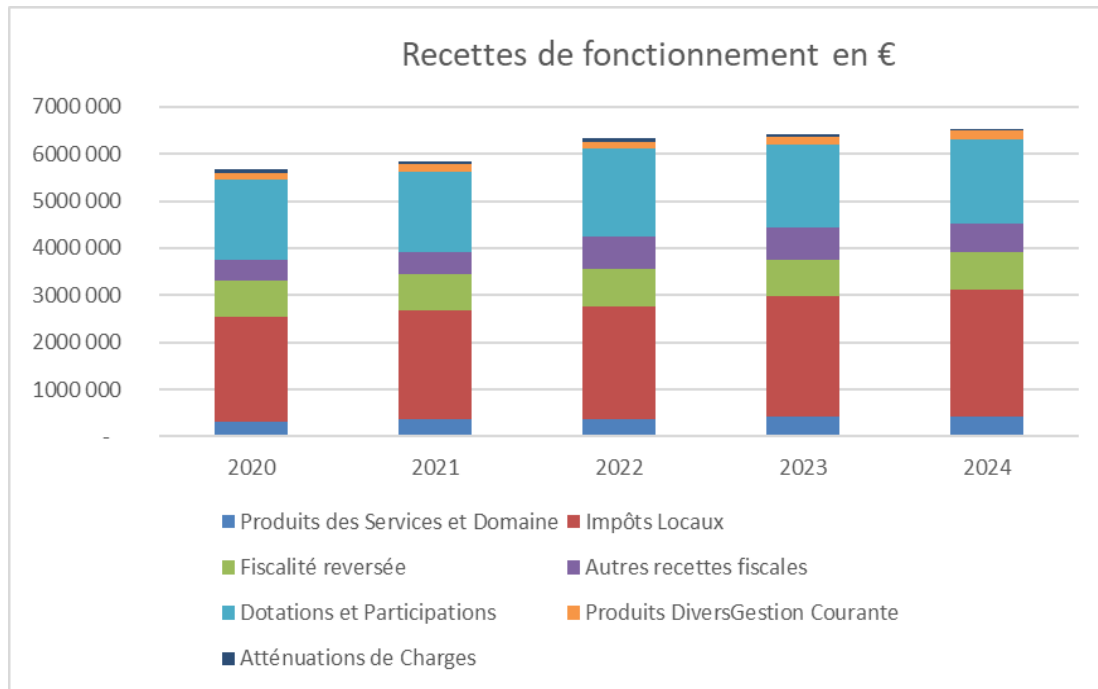
A.D.I.L. 32	2ème mercredi du mois, le matin sur rendez-vous Salle 1	
AFCCC	vendredi , après 17h30, salle 2	
CPAM	Sur RDV : 3646	
MDPH CLIC	05.62.67.40.63 / 05.62.67.40.93	
France Services : A.N.T.S.	Aide navigation numérique, lundi après midi, sur rdv, cas particuliers	
France Services : C.A.F.	lundi matin, salle 1, sur rdv, cas particuliers	vendredi après midi, salle 2, sur rdv, cas particuliers
Direction Départ. Finances Publiques	1er mercredi du mois sur rendez-vous, salle 1	
France Alzheimer, salle 2	1er vendredi du mois de 9h30/12h	sans rendez-vous
Groupement Employeurs Agricoles	lundi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 Salle 2	
Ligue contre cancer, Salle 2	mercredi matin accueil bénévole	A-M rdv professionnels
Maison Des Adolescents- Point Accueil Ecoute Jeunes	MDA tous les jeudi matin et AM	PAEJ un jeudi sur deux
Maison Départementale Enfance Famille	mercredi après-Midi, Salle 2, sur rendez-vous	
MDS	05.81.32.35.20	
Mission Locale Pour l'Emploi	mardi sur rendez-vous Salle 1	
PMI	05.81.32.35.61 / 05.81.32.5.63	
Protection Judiciaire de la Jeunesse	mercredi après-Midi, Salle 2, sur rendez-vous	
S.P.I.P.	mardi Salle 2, sur rendez-vous	
Travail et Partage	vendredi matin Salle 1	

Souligner enfin que la commune s'est dotée d'un système permettant la prise de RDV en ligne pour les demandes de pièces identité, afin de faciliter les démarches administratives des lectourois.

▪ La traduction financière

LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
en €	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des Services et Domaine	311 120	357 234	373 389	412 052	428 393
Impôts Locaux	2 235 879	2 307 475	2 380 956	2 574 474	2 676 321
Fiscalité reversée	754 050	785 219	791 493	750 751	822 607
Autres recettes fiscales	460 597	470 450	705 516	689 500	595 233
Dotations et Participations	1 692 678	1 697 924	1 850 796	1 770 371	1 795 271
Produits Divers Gestion Courante	147 809	156 019	162 959	168 256	168 507
Atténuations de Charges	81 371	79 167	60 493	62 255	24 150
TOTAL	5 683 504	5 853 488	6 325 602	6 427 659	6 510 482



Sur cette période, les recettes de fonctionnement ont progressé en moyenne d'environ 3.5 % (1.3% en 2024), ce qui reste relativement faible, ne serait ce que pour absorber l'inflation. Cette variation est comparable à celle de l'ensemble des collectivités locales, qui présentait une augmentation de 3.2% sur un an à fin novembre 2024.

Ces recettes restent rigides car en très grande partie dues aux dotations de l'Etat et aux péréquations verticales et horizontales.

Leur progression est néanmoins soutenue par la variation des impôts locaux et diverses recettes fiscales.

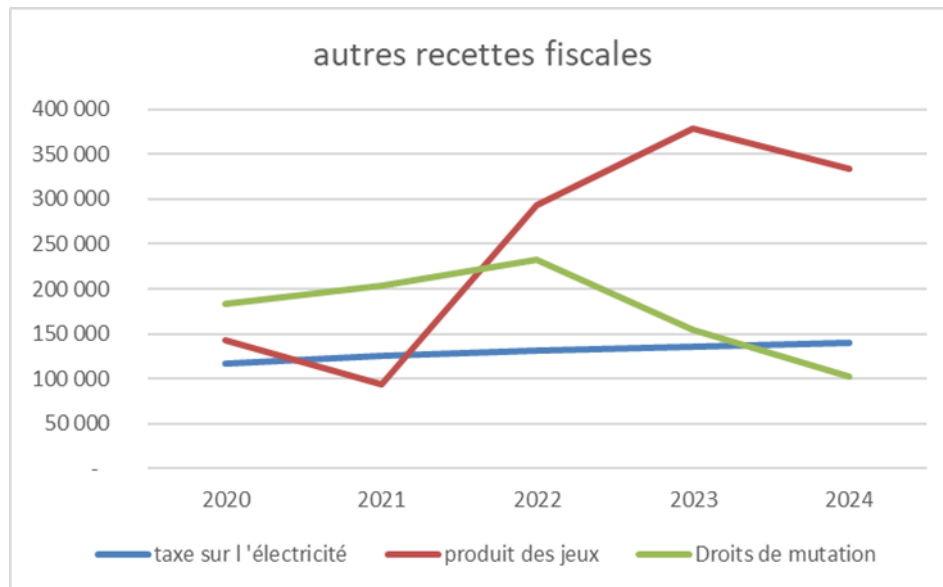
Elles devraient s'établir à 6 510 000 € en 2024.

- Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par les recettes fiscales (4 094 161€ en 2024), à hauteur de 61% en moyenne, chiffre qui tend à progresser.

Les recettes fiscales sont composées *des impôts locaux pour 65% environ*. Leur progression sur la période est due quasi exclusivement au coefficient de revalorisation des bases, les bases physiques n'ayant que peu varié, et les taux n'ayant pas été augmentés, conformément à la politique générale choisie par la commune. Ils atteignent 2 676 321 € en 2024.

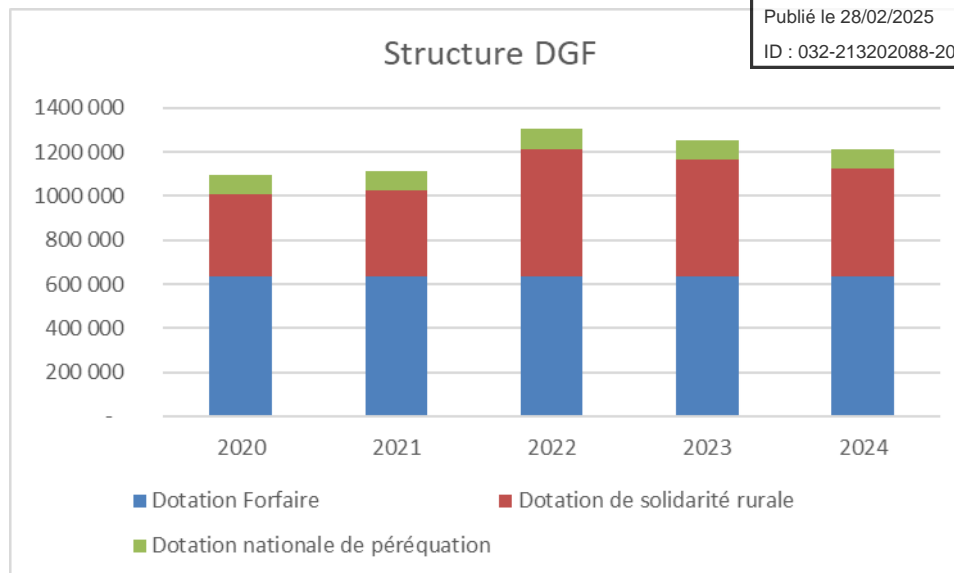
Le produit de *la fiscalité reversée* (communauté de communes, FNGIR, FICP ..) reste relativement stable et s'élève à 822 607€ en 2024.

Les autres recettes fiscales ont connu une forte progression sur la période, due en particulier au produit des droits de mutation et aux recettes liées au Casino. Toutefois, ces deux enveloppes sont orientées à la baisse, de façon significative en ce qui concerne les DMTO, compte tenu du contexte économique.



- *Les dotations et participations* constituent le deuxième poste de **recettes de fonctionnement** (1 795 271€ en 2024), et en représentent un peu moins de 30%.

Ce poste constitue une ressource relativement stable sur la période. Les différentes parts de DGF ne progressent quasiment pas ; après avoir bénéficié d'un supplément de dotation « cible », la commune en est exclue depuis 2023, mais bénéficie d'un fonds d'atterrissage.



Sont également comptabilisés dans cette rubrique le fonds départemental de taxe professionnelle pour 47 360€ en 2024, en constante régression, les compensations d'exonérations fiscales pour 170.382€ en 2024, ainsi que les participations de divers organismes comme la CAF, 187 724 € en 2024, ainsi que diverses dotations (titres sécurisés ...).

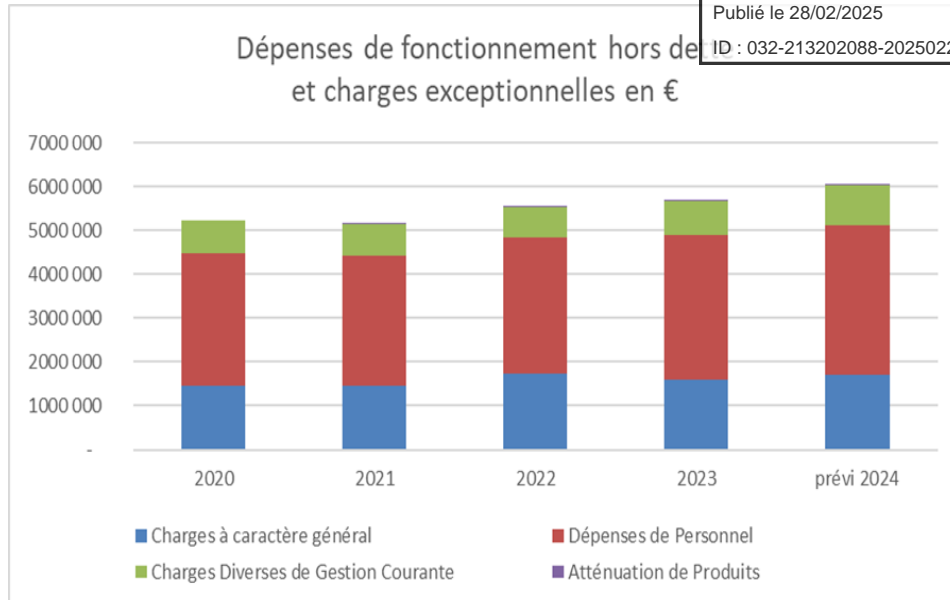
- *Le produit des services et du domaine et divers produits de gestion courante représentent moins de 10 % des recettes de fonctionnement (596 900 € en 2024)*

Il est constitué principalement de recettes liées aux locations (gendarmerie, village de Brocs ...) qui restent stables, ainsi que celles liées aux services (cantine, centre de loisirs -ALAE , ALSH..-, occupation du domaine public...).

Ce poste progresse peu, mais de façon régulière. Souligner que les tarifs sont restés maîtrisés dans tous ces domaines.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
en €	2020	2021	2022	2023	prévi 2024
Charges à caractère général	1 448 980	1 456 918	1 736 761	1 603 954	1 715 017
Dépenses de Personnel	3 040 017	2 977 143	3 091 994	3 302 571	3 408 194
Charges Diverses de Gestion Courante	748 535	712 481	711 376	754 835	912 670
Atténuation de Produits		10 537	3 952	18 975	30 616
TOTAL	5 237 532	5 157 079	5 544 083	5 680 335	6 066 497



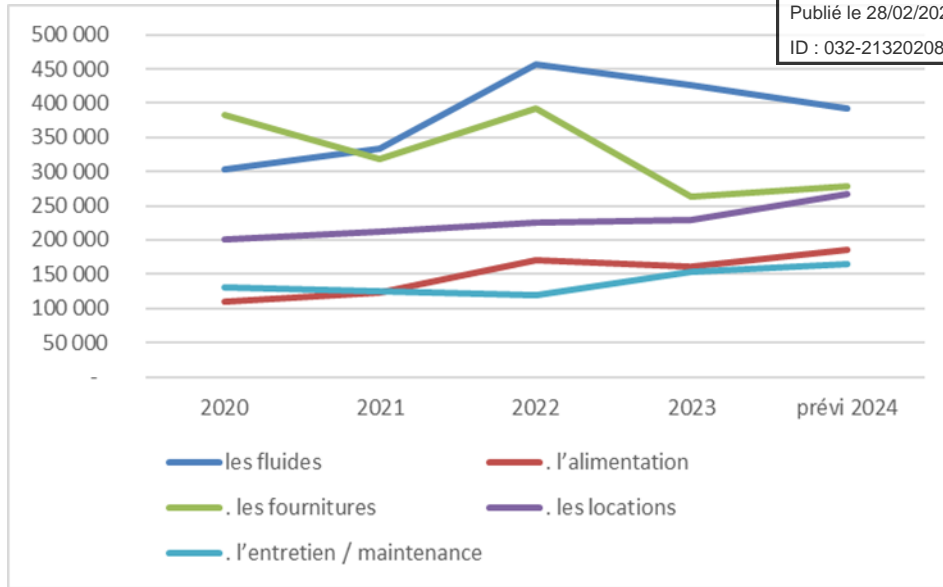
Sur cette période, les dépenses de fonctionnement ont progressé en moyenne d'environ 3.8% (6.8% en 2024), soit de façon plus rapide que les recettes de fonctionnement, malgré les efforts soutenus pour limiter l'augmentation des charges. Cette variation a en grande partie une origine externe, à savoir l'envolée du prix de matières premières et de l'inflation. Elle est comparable à celle de l'ensemble des collectivités locales, qui présentait une augmentation de 5% sur un an à fin novembre 2024 (source DGFIP).

Cette situation est partagée, comme l'a par ailleurs démontré une étude de la banque postale : les collectivités les plus touchées par la flambée des prix sont les communes de notre strate, autour de 3500 habitants, dans lesquelles le poids de ces dépenses représente un fort pourcentage dans leur budget.

Les dépenses de fonctionnement hors dette et hors dépenses exceptionnelles devraient s'établir à 6 066 497€ en 2024.

- Les dépenses de fonctionnement hors dette et charges exceptionnelles sont principalement constituées par *Les charges à caractère général* (1 715 017 € en 2024), à hauteur d'un peu moins de 30%.

Elles ont progressé sur la période de 4,2 % par an environ (6.9% en 2024). L'ensemble des collectivités a progressé en comparaison de 9.6 % de novembre 23 à novembre 24.



Parmi ces charges à caractère général, souligner l'importance

- Des fluides dont la variation est liée d'une part à la consommation, que nous avons vue très à la baisse dans le chapitre précédent, mais aussi au prix, dont nous avons déjà souligné les augmentations hors normes malgré les dispositifs de l'Etat pour en limiter l'impact.
- Des fournitures, dont l'orientation à la baisse s'explique pour l'inscription directe en investissement de certains matériaux pour les travaux en régie.
- Des locations, dont gendarmerie pour 180 000€, et en 2024 sont portées les logiciels sur cet agrégat
- De l'alimentation dont la progression suit le nombre de repas et la variation des prix
- De l'entretien/maintenance dont l'augmentation en 2024 incombe aux nouvelles vérifications techniques non effectuées jusqu'alors

➤ *Les charges de personnel (3 408 194 € en 2024) représentent environ 57% des dépenses à caractère général*

Elles ont progressé sur la période de 3% par an environ (3.2% en 2024, chiffre cohérent et maîtrisé à comparer avec 4.8% pour l'ensemble des collectivités en 2024.

Les effectifs étant restés stables depuis 2021, les augmentations sont la conséquence :

- Des revalorisations du point d'indice décidées par le Gouvernement, les salaires de la fonction publique ayant été gelés de nombreuses années,
- Des dispositions prises par notre assemblée en complément, à savoir :

. À partir de 2023 : anticipation de la participation à la complémentaire Santé (10 € / mois de 2023 à 2025 et 17 € / mois en 2026, alors que l'obligation n'est que de 15 € au 01/01/2026)

. À partir d'octobre 2023 : Attribution du régime indemnitaire aux contractuels à durée déterminée (IFSE et CIA) ayant une ancienneté de 3 mois au sein de la commune

. Versement sur 2023 d'une prime maintien *du pouvoir d'achat* instituée par l'Etat dont la possibilité d'application était laissée au choix des collectivités

- De l'évolution des carrières (grades, échelons..)

A noter également à partir de 2023 la mise en place du Compte Epargne Temps avec la possibilité d'épargner jusqu'à 7 jours, qui n'a pas d'incidence financière sur les exercices considérés, mais aussi, dans un souci d'améliorer la qualité de vie au travail (QVT), l'instauration en 2024 d'une réglementation pour le Télétravail et l'ouverture d'une expérimentation de la semaine à 4 jours sur cet exercice, sachant que ces dispositifs ne seront mis en œuvre que dans la mesure où ils ne remettent pas en cause la qualité du service public, qui reste une priorité.

Les lignes directrices de gestion ont été discutés avec le CST (comité social territorial) et approuvées. Le bilan de la fonction RH est retracé dans le RSU (rapport social unique), approuvé également en CST. Les éléments de synthèse du RSU sont présentés sous format graphique :

- Effectif :

Effectifs

Evolution du nb d'agents selon le statut

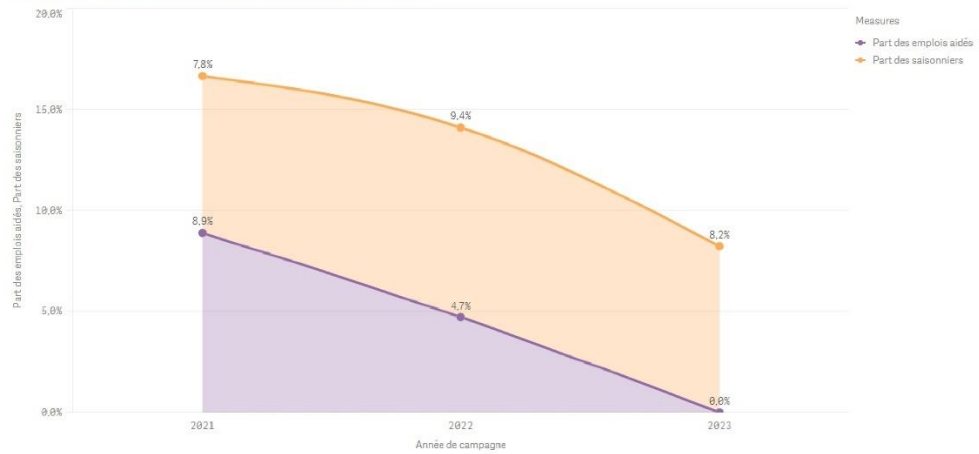
Statut	2021	2022	2023
Contractuels sur emploi non permanent	15	12	9
Contractuels sur emploi permanent	7	6	8
Fonctionnaires	68	67	68

Evolution du nb d'agents selon le statut



Effectifs

Evolution de la part de saisonniers et de la part de contrats aidés



Caractéristiques des agents permanents

Evolution de la répartition par catégorie

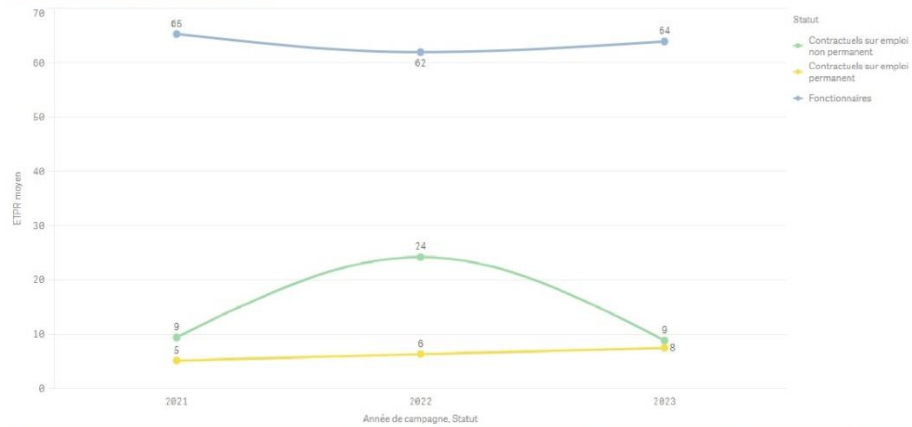
Catégorie	2021	2022	2023
Catégorie A	1	1	1
Catégorie B	7	8	5
Catégorie C	67	64	70

Evolution de la répartition par catégorie



Equivalent temps plein rémunéré

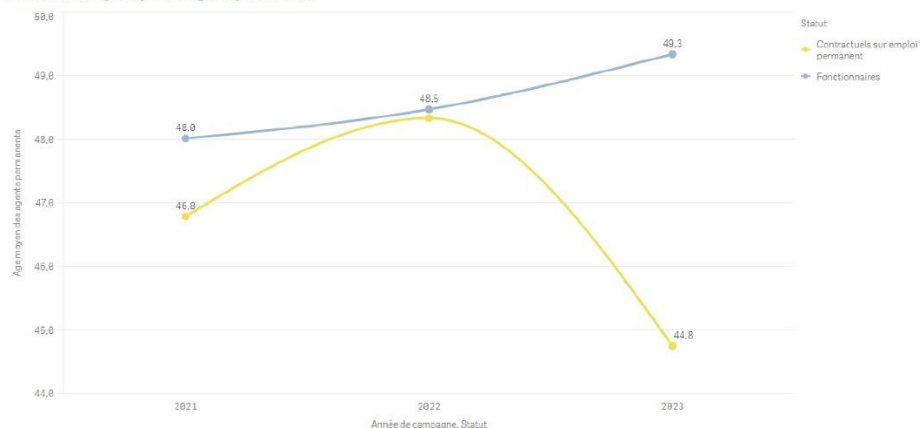
Evolution du nombre d'ETPR selon le statut



• Pyramide des âges :

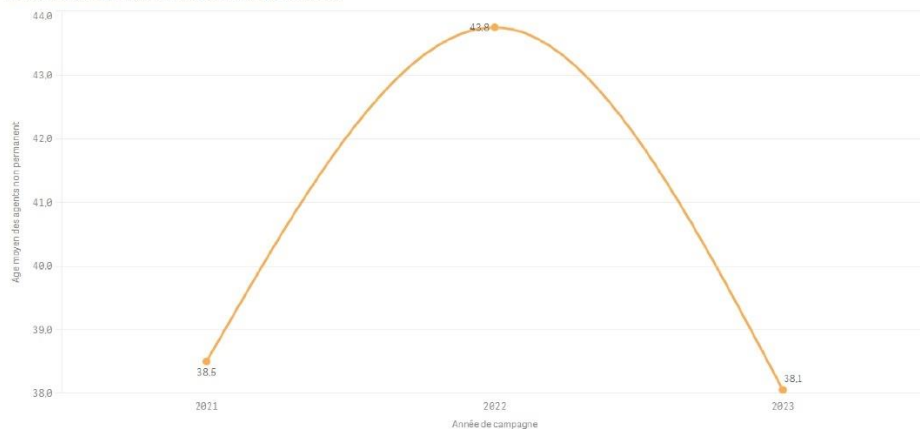
Âge des agents

Evolution de l'âge moyen des agents permanents

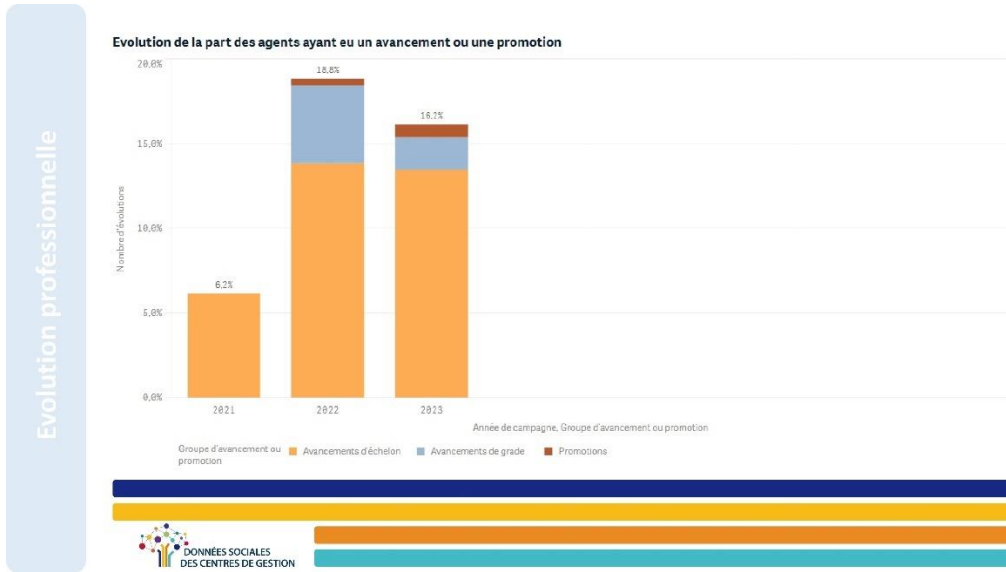


Âge des agents

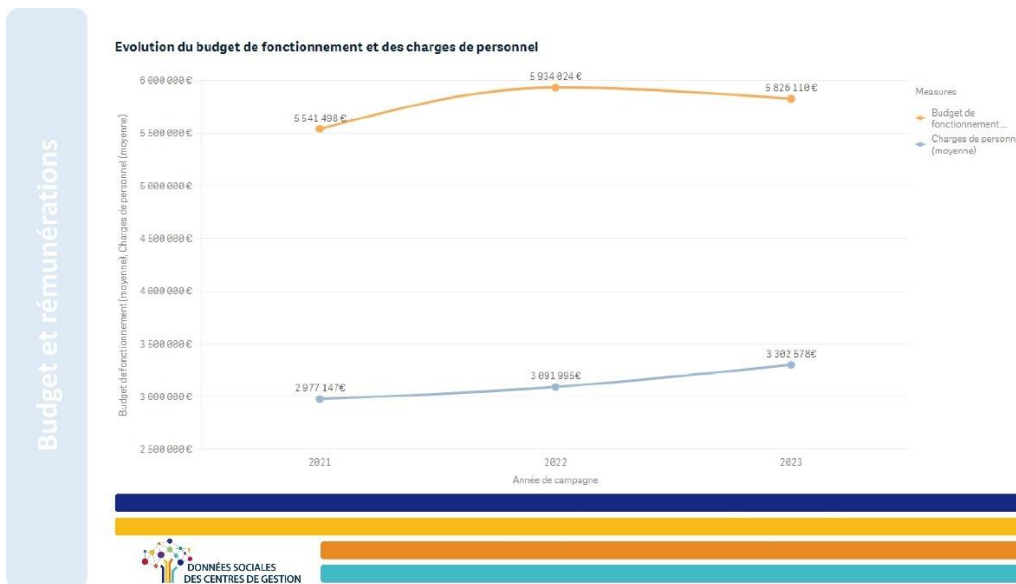
Evolution de l'âge moyen des agents non permanents



• Carrières :

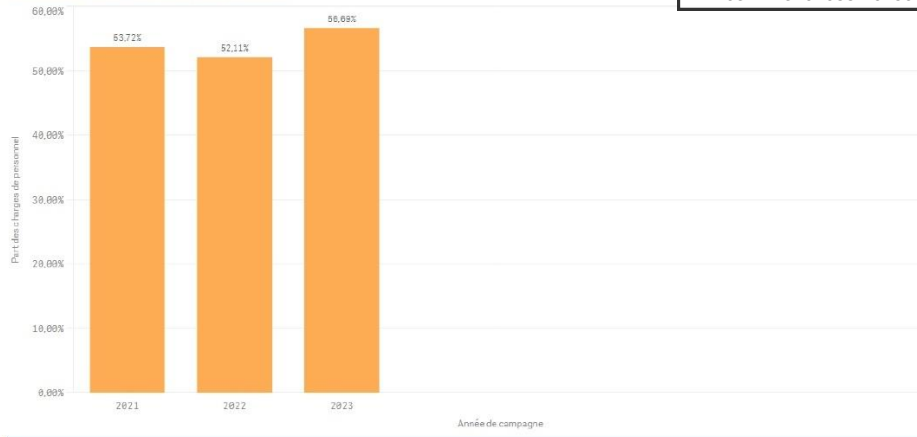


• Budget :



Budget et rémunérations

Evolution de la part des charges de personnel

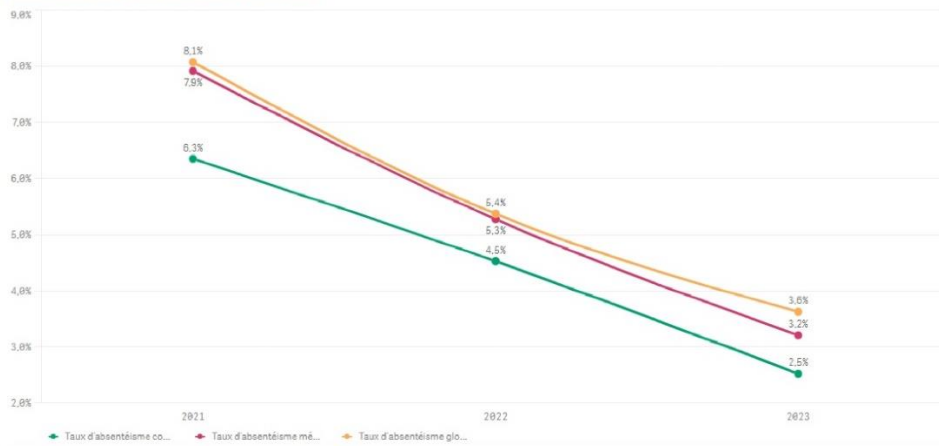


DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

• Absentéisme :

Absences

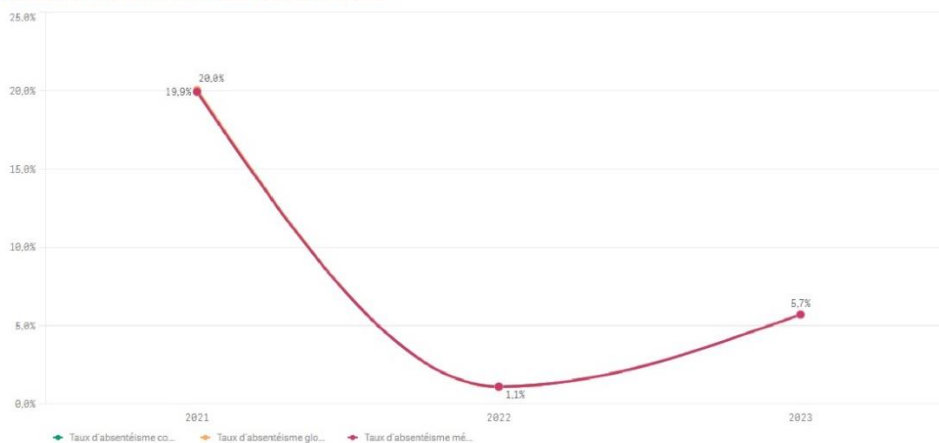
Evolution du taux d'absentéisme (Fonctionnaires)



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

Absences

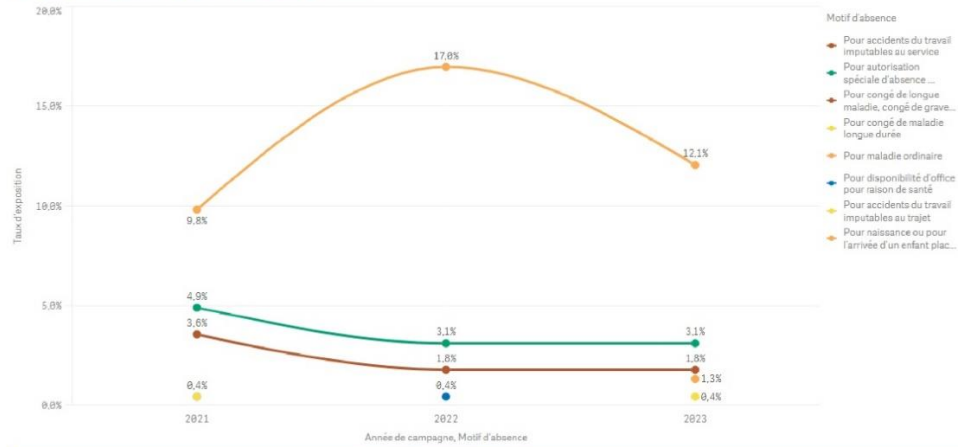
Evolution du taux d'absentéisme (Contractuels permanents)



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

Absences

Evolution du taux d'exposition selon le motif d'absence



• Accidents du Travail :

Accidents de travail

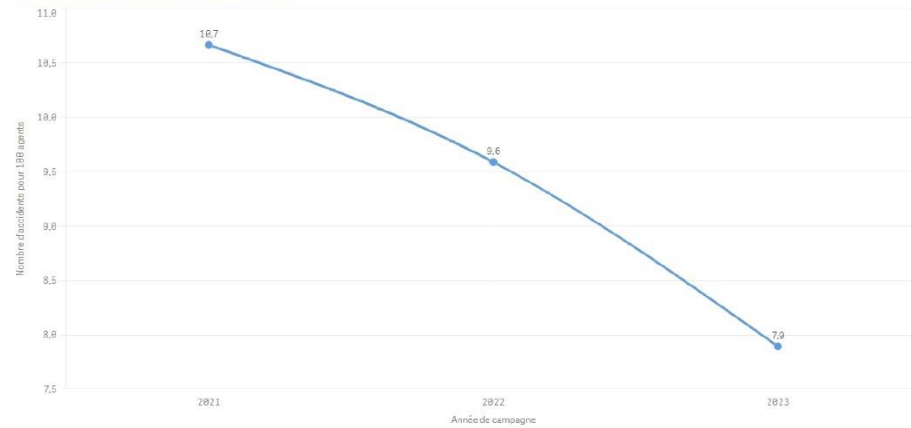
Accidents du travail

Année de campagne	Nombre d'accidents	Part sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt	Nombre moyen de jours par accident	Nombre d'accidents pour 100 agents
Totaux	21	9,5%	900	45,7	9,4
2021	8	0,0%	500	62,5	10,7
2022	7	28,6%	68	9,7	9,6
2023	6	0,0%	392	65,3	7,9

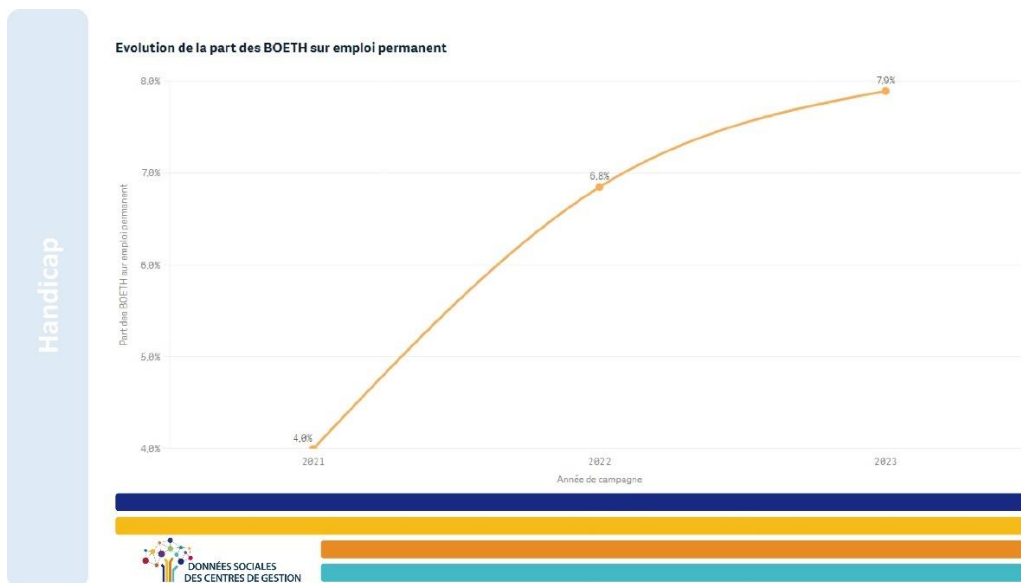


Accidents de travail

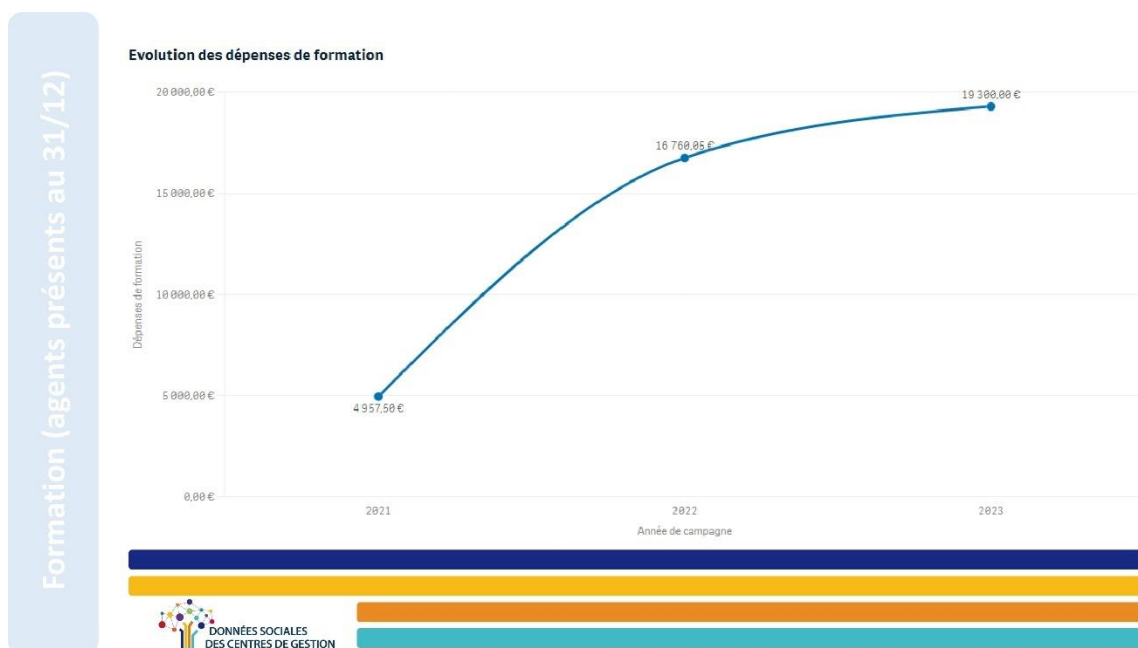
Evolution du nb d'accidents pour 100 agents



- Handicap :



- Formation :



- Les charges de gestion courante (912 670 € en 2023) constituent un peu moins de 15% des dépenses de fonctionnement

Outre les charges relatives aux indemnités des élus (90 194€ en 2023), qui ne progressent que mécaniquement, sont mandatées sur cet agrégat diverses participations :

- la contribution au Service d'Incendie et de Secours, qui progresse régulièrement, (+8% en 2023, +5 ;8% en 2024), pour atteindre 142.641€ en 2024,
- la participation au CCAS, qui comprend la participation au coût du portage des repas ainsi que le reversement des subventions pour France Services,
- les contributions aux écoles privées (OGEC) qui évoluent en fonction du nombre d'élèves, pour 62 000€ pour 2024.,
- la participation au SIVOM pour les réparations réalisées par le SIVOM sur les voies mises à disposition s'élève annuellement autour de 70 000 € (78 000 € pour 2024), la participation au Sidel, et celle au syndicat des 3 vallées pour la fourrière animale
- Les subventions aux associations, qui s'élèvent annuellement autour de 200 000€

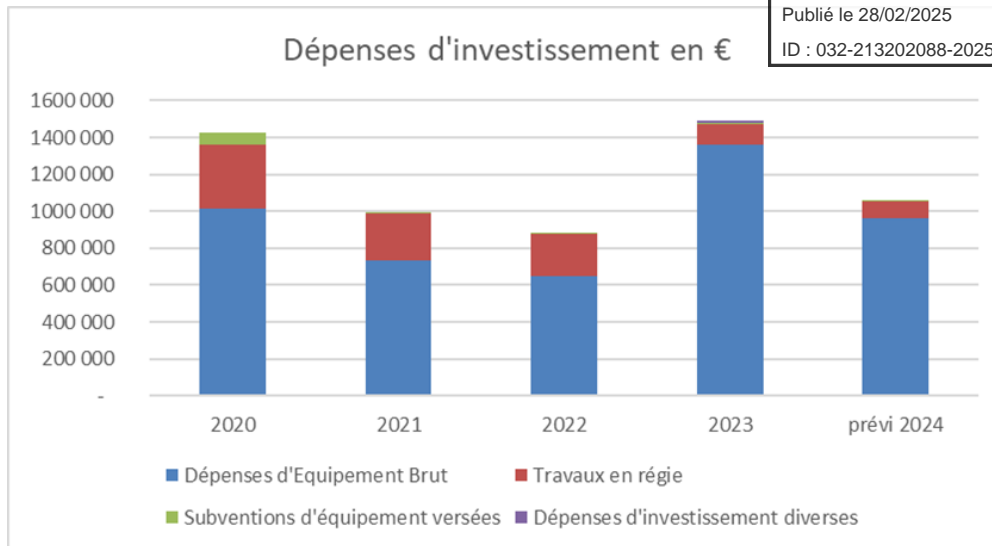
La progression significative de ces dépenses en 2024 est due au mandatement en fonctionnement des travaux réalisés par le Syndicat Territoire d'énergie, soit les 2 tranches de modernisation de l'éclairage public (48 000 € chacune) ainsi que divers travaux d'investissement (mises aux normes armoires etc..).

LES INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements varie en fonction des réalisations annuelles, et s'élève à 1 100 00€ en moyenne sur la période, et à 1 057 611€ en 2024.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
en €	2020	2021	2022	2023	prévi 2024
Dépenses d'Equipement Brut	1 012 189	730 761	646 011	1 358 812	964 812
Travaux en régie	349 980	258 783	234 018	116 045	86 122
Subventions d'équipement versées	61 500	7 570	1 735	3 900	6 677
Dépenses d'investissement diverses				13 607	
TOTAL	1 423 669	997 114	881 764	1 492 364	1 057 611

A noter que les dépenses pour les travaux en régie apparaissent dans la section de fonctionnement mais sont réintégrés dans l'analyse de l'investissement.



Ces dépenses ont permis en 2022 d'une part de renouveler du matériel technique, et d'autre part de réaliser divers chantiers de voirie, d'enrochement des berges, ou la cantine, et de démarrer les chantiers des vestiaires du foot et de l'aménagement du Jardin du Hountaner dans le cadre du programme Art et Environnement.

En 2023, un montant prévisionnel de 1 358 812 € a été mandaté pour, en sus de diverses acquisitions de matériel, en particulier pour la cantine et services techniques, dont le remplacement de plusieurs pompes défectueuses ainsi qu'une pompe en sécurité pour les thermes :

- acquérir du foncier, en particulier l'achat d'un terrain route du Lac pour 1.077 €
- réaliser l'étude préalable de faisabilité en vue de la réhabilitation de la piscine pour 27 800€,
- réaliser les études préalables à l'aménagement hydraulique du bassin Foissin pour 14 592 € ,
- solder les opérations du Cinéma et de la Cantine pour près de 42 000€,
- réaliser l'opération de réhabilitation des vestiaires du foot pour 395 955€ et celle du rempart du Carmel pour 326 604 € ,
- acheter les matériaux pour réaliser les travaux en régie dont, en 2024, la réhabilitation du centre de loisirs, pour 140 000 € ,
- réaliser le programme de voirie par entreprise (rue Ydron en particulier) pour 153 328 € ,
- changer nos armoires de commandes pour rendre possible techniquement l'extinction de l'éclairage public pour 29 242 €

Les travaux en régie ont permis principalement de réaliser en 2023 :

- L'aménagement des jardins du Hountaner
- L'élargissement de la voie romaine
- La peinture des vestiaires du foot
- Les bancs publics installés devant la cathédrale
- La création de vestiaires et sanitaires aux serres municipales

En 2024, les investissements se sont portés, en sus de l'achat de divers matériels pour les services techniques et la cantine en particulier pour près de 70 000€, sur

- Le chantier du jardin du hountaner pour près de 350 000€
- La réalisation de l'aire de jeux et du City stade pour près de 160 000€
- L'achat de la future Maison des Aînés (133 000€)
- La rénovation des moquettes et sièges au Cinéma (30 000€)
- Les travaux de la salle omnisport (50 000€)
- Les travaux sur les baies de la cathédrale (19 000€)
- Le solde des vestiaires du foot (16 000€)
- Divers travaux sur les bâtiments (sécurisation, plancher de danse, chauffages ...)

Les travaux en régie ont permis principalement de réaliser en 2024 :

- La pose de caniveaux rue Campardiné
- Le changement de marches d'escalier au Belvédère
- D'aménagements à la croix rouge (City Stade, espaces verts)
- L'élargissement de la voie romaine
- La rénovation énergétique du centre de loisirs
- Divers travaux dans les cimetières, à la salle omnisports, à Bladé, à la salle de danse

Les subventions d'équipement versées correspondent aux aides complémentaires dans le cadre de la nouvelle OPAH (3 900 € en 2023, 6 677 en 2024).

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les ressources propres sont constituées :

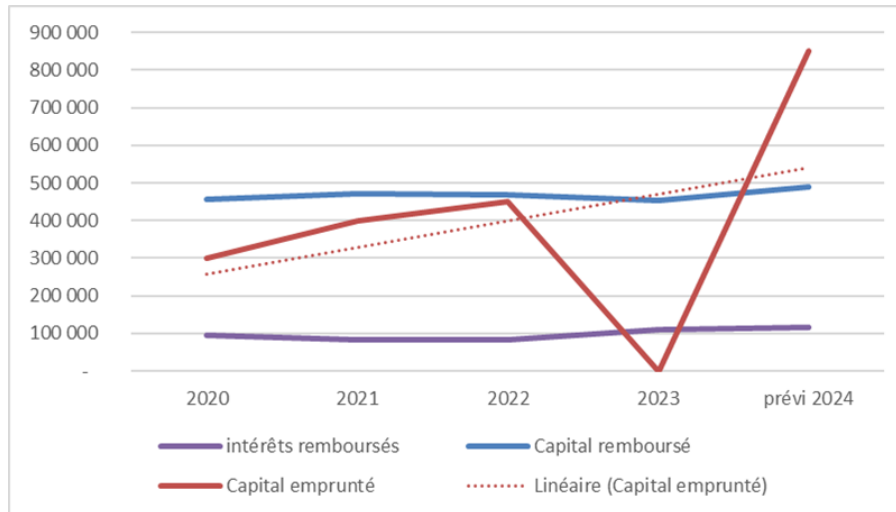
- **par le FCTVA** , qui fluctue en fonction des investissements réalisés. Il s'élève à 211 797€ en 2024.
- **la taxe d'aménagement** d'un montant inférieur à 50 000 € en début de période, varie en fonction du contexte, et les recettes liées à cette taxe sont orientées à la baisse depuis 2022 (11 056 € en 2024).
- **les subventions d'investissement** : elles sont perçues en fonction de l'avancement des travaux auxquels elles sont liées.

Pour 2024 elles ont atteint 292 651 € principalement au titre des travaux du jardin du Hountaner, du City Stade, du Centre de Loisirs, de la rénovation énergétique de la cantine, des vestiaires du foot et du Cinéma.

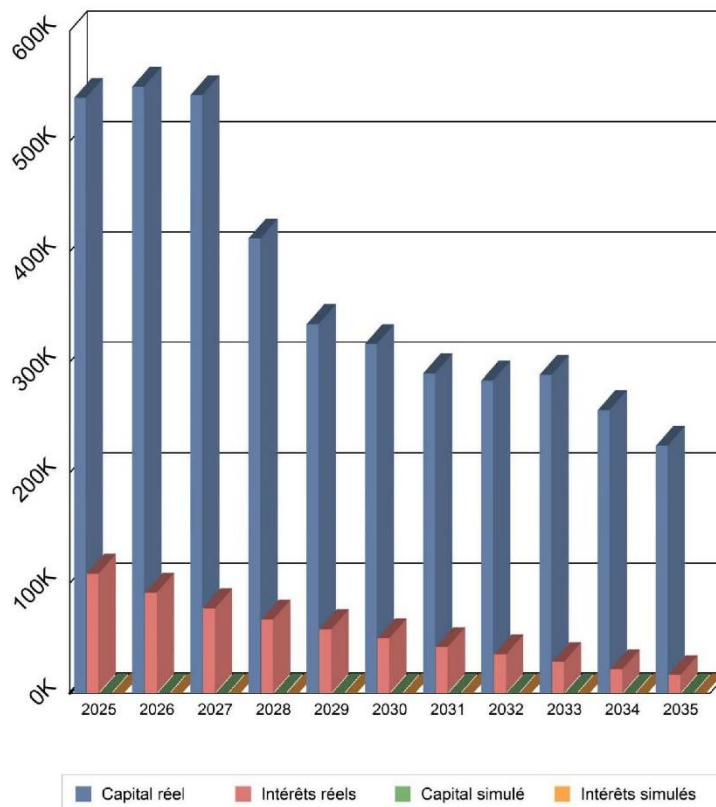
Les emprunts :

Conformément à nos engagements, on constate que l'encours de dette diminue progressivement chaque année, pour atteindre 4 554 966€ fin 2024.

	2020	2021	2022	2023	prévi 2024
intérêts remboursés	94 334	84 314	81 738	110 464	117 453
Capital remboursé	457 501	472 002	466 800	452 879	490 092
Capital emprunté	298 500	400 000	450 000	-	850 000
Encours de Dette Global au 31/12	4 736 000	4 664 737	4 647 937	4 195 058	4 554 966



- *Grphe de désendettement à 10 ans - commune*



La dette de la commune est constituée au 31/12/2024 de 17 prêts :

- 7 auprès du Crédits Agricole
- 4 auprès de la SFIL
- 1 auprès de la Caisse des Dépôts
- 2 auprès de la Caisse d'Epargne
- 1 auprès de la Banque Populaire
- 2 auprès de la Banque Postale/SFIL

Taux moyens :

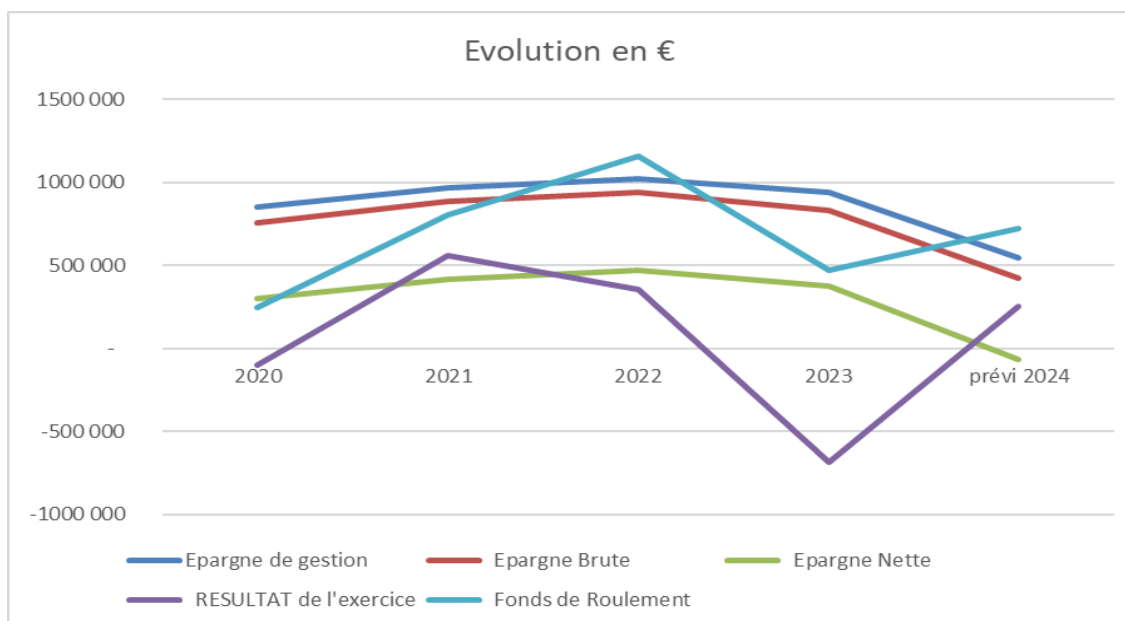
Variables (1) : 5.59 %

Fixe (12) : 2.48 %

Tous les emprunts sont catégorisés en "A-1" suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010.

LES RESULTATS

en € -retraité des travaux en régie	2020	2021	2022	2023	prévi 2024
Epargne de gestion	850 740	969 423	1 021 026	941 657	544 622
Epargne Brute	756 406	885 109	939 288	831 193	421 935
Epargne Nette	298 905	413 107	472 488	378 314	- 68 160
RESULTAT de l'exercice	-	101 262	558 881	- 686 734	253 617
Fonds de Roulement	244 953	803 835	1 158 246	470 325	723 942



Les résultats présentés intègrent en investissement ~~les travaux en régie~~ mandatés en fonctionnement ainsi que la part *personnel*.

Les éléments évoqués ci-dessus ont permis à l'épargne de gestion de progresser de façon significative entre 2020 et 2022 (1 021 000€), et de se maintenir en 2023 (941 657€).

En 2024 la stagnation des recettes de fonctionnement ne permet pas d'absorber la hausse des dépenses, et oriente l'épargne de gestion ainsi que l'épargne nette à la baisse (respectivement 544 000€ et – 68 000€).

La dégradation de l'épargne brute en 2024 ramène notre taux d'épargne brute à 6.38% en retraitant les dépenses en régie, et notre capacité de désendettement à 11 années (ces chiffres sont portés à 5% et 14 ans sans retraitement).

Compte tenu du résultat d'investissement, le fonds de roulement se maintient à 723 000€ sur 2024.

LES RATIOS

Les ratios 2024 sont les nouveaux ratios retenus dans la nouvelle maquette M57.

	2022	2023	2024
DRF/ population	1 342.85	1 410.24	1 428.59
produit des impositions / population	590.27	624.95	
RRF/population	1 576.06	1 615.19	1 525.96
dépenses équip. Brut/population	218.90	367.61	242.42
encours dette/population	1 160.38	1 036.16	1 051.23
DGF/population	324.12	310.11	280.29
dépenses personnel/DRF	57.28%	57.84%	55.06%
DRF+rembKal/RRF	92.57%	94.24%	101.03%
dépenses équip. Brut/RRF	13.89%	22.76%	
encours dette/RRF	73.63%	64.15%	68.80%
taux épargne brute			6.38%
taux épargne nette			-1.03%
encours dette/ épargne brute			10.80
population	4 020.00	4 049.00	4 333.00
résidences secondaires	268.00	283.00	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES – Prospective CA 2024 - CA 2025

La prospective doit être vue à l'aune de plusieurs éléments de contexte :

- **Le contexte financier**

Les communes doivent faire face à une progression mécanique et régulière de leurs charges, qu'il s'agisse des mécanismes d'inflation, de volatilité des prix des matières premières, ou de l'évolution de la masse salariale.

En revanche, l'augmentation de leurs ressources de fonctionnement reste très contrainte, si elles souhaitent, comme nous l'avons décidé pour notre mandat, ne pas aggraver la pression fiscale ou encore le coût des services rendus à la population. Les leviers, pour absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnement restent très limités, et il est à craindre que les dotations de l'Etat, qui représentent une part conséquente de nos ressources, n'enregistrent, au mieux, aucune progression. De même, les budgets des collectivités telles que les Départements ou les Régions sont revus à la baisse, ce qui laisse augurer des freins à l'octroi de subventions aux communes.

Aussi, afin de préserver notre épargne à terme, il conviendra de rechercher des pistes d'optimisation, soit par des mutualisations soit par des réorganisations de certains services à la population. Ainsi une réflexion sera en particulier menée sur la fabrication de nos repas en 2025.

- **La répartition des compétences**

Un certain nombre de compétences ont d'ores et déjà été transférées à la Communauté de Communes, qu'il s'agisse de l'économie, des bâtiments scolaires ou le soutien à la parentalité.

Sur 2025, deux réflexions seront menées :

- *Le transfert de la petite enfance*

afin d'harmoniser les services sur le territoire et optimiser les sources de financement

- *Le transfert de l'assainissement*

Le gouvernement, fin 2024, a mis fin au transfert obligatoire de cette compétence qui devait avoir lieu au plus tard en 2026. Toutefois, la CCLG a décidé de finaliser l'étude qui était déjà en cours pour organiser le transfert, afin de pouvoir trancher sur l'intérêt d'un transfert de cette compétence.

• le contexte environnemental

Depuis l'accord de Paris, les nations du monde entier se sont données comme objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète à moins de 2°C par rapport au niveau préindustriel. L'objectif poursuivi est que les effets du changement climatique seraient sensiblement réduits et la préservation de la biodiversité de l'environnement ainsi que des ressources naturelles.

Le gouvernement entend mettre en place des mesures pour atténuer le changement climatique, mais également s'adapter aux conséquences déjà visibles, et celles à venir d'un tel changement climatique. L'Etat veut faire participer les collectivités à cet effort, car ces dernières représentent plus de 20% du parc immobilier public et plus de 60% des investissements publics civils.

Le principal enjeu est donc de quantifier ces actions pour les valoriser et faciliter la planification de la transition écologique à l'échelle du territoire.

Aussi la France a mis en place une *budgetisation verte* pour classer les dépenses budgétaires et fiscales en fonction de l'impact qu'elles ont sur l'environnement.

Ainsi la loi de finances pour 2024 et son article 191 prévoit que les collectivités territoriales doivent présenter une nouvelle annexe au compte financier unique qui permettra de mesurer l'impact des budgets sur la transition écologique. Ce document présentera les dépenses d'investissement qui ont un impact positif ou négatif sur les objectifs de transition écologique de la France.

Les éléments d'analyse s'appuieront sur la taxonomie verte de l'Union européenne. Les activités qui seront retenues comme durable devait contribuer de façon substantielle à « l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ». Elles correspondent au moins à l'un des six objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- transition vers une économie circulaire
- contrôle de la pollution
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Chaque axe suit sa propre logique de classement et ses propres critères. Néanmoins, pour chacun d'entre eux, la logique reste la même, avec des dépenses qui sont soit favorables, soit neutres, ou bien défavorables, mais

qu'en fonction de l'axe, les crédits ne vont pas être analysés de la même manière.

Ce système de classement s'avère relativement complexe et demande de la part des collectivités des process de remontée d'informations efficace, pour que le budget vert poursuive son véritable objectif qui est d'introduire une vraie discussion sur la politique environnementale dans le dialogue de gestion. Une acculturation sera forcément nécessaire pour de nombreux services. A titre d'exemple, acheter un camion électrique va être classé comme favorable dans la rubrique transport de l'axe 1 puisqu'un moteur électrique est considéré comme favorable, là où dans l'axe 6, cela pourrait être différent en raison des minerais utilisés dans le moteur électrique.

Le [décret](#) qui met en place le budget vert, adopté le 16/07/2024, précise la mise en place progressive du budget vert.

Pour 2024, seul l'axe «atténuation du changement climatique» sera obligatoire avec seulement 17 comptes de la section investissement concernés, notamment ceux pour les bâtiments scolaires, les terrains bâtis, les réseaux et installations de voirie, les constructions en cours ou encore le matériel et transport ferroviaire.

Dès 2025, l'axe d'atténuation et l'axe préservation de la biodiversité devront être pris en compte, ainsi que l'ensemble des comptes des dépenses réelles d'investissement, à l'exception des remboursements d'emprunt.

Ainsi, les axes doivent être présentés

- Atténuation du changement climatique : dès 2024.
- Adaptation au changement climatique : à partir de 2027.
- Gestion des ressources en eau : à partir de 2027.
- Transition vers une économie circulaire : à partir de 2027.
- Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols : à partir de 2027.
- Préservation de la biodiversité : pour le compte administratif de 2025.

Le budget vert doit se présenter sous la forme de tableaux.

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- **Les actions à mener 2025-2026**

Les exercices 2025 et 2026 s'inscriront dans la politique générale menée par la commune. L'ensemble des actions seront reconduites, dans les 3 axes d'intervention

- dans le domaine du développement durable, avec le maintien du plan de Gestion différenciée, gage de la préservation de l'environnement, et de la préservation de la biodiversité, l'adaptation des plantes au changement climatique, la maîtrise continue des consommations énergétiques, le recours aux achats responsables ...
- dans le domaine culturel, le soutien aux associations et aux établissements culturels sera maintenu ainsi que la promotion de leurs actions, ou l'achat de spectacles, avec des efforts particuliers pour le soutien au Centre d'Art, aux manifestations culturelles telles que les Nuits musicales ou le festival du Bleu au Blues,

En ce qui concerne notre patrimoine bâti, l'effort financier consacré à l'OPAH sera reconduit, pour atteindre les objectifs fixés à la fin de cette année

	objectif	bilan année 1+2
façades	5	5
menuiserie	50	8
vacance	4	0
autonomie	14	8

Le nettoyage des remparts par nos équipes sera également poursuivi.

- dans le domaine de la qualité de vie et des services à la population, le soutien aux équipes pédagogiques sera maintenu avec une dotation annuelle et le renouvellement de matériels, le conseil municipal des Jeunes se mobilisera sur plusieurs projets, le soutien aux associations, à l'animation et aux commerçants sera renouvelé, avec en particulier la ré-édition de l'élection de Miss Gers, notre soutien financier à l'équilibre du service de portage à domicile sera maintenu.

En 2025, la commune portera ses efforts sur la finalisation des projets initiés antérieurement

- l'aménagement des abords du City stade et de l'aire de jeux (peinture, mobilier, éclairage, ...) et la remise en état du terrain attenant, pour une inauguration le 25 juin

- la couverture des terrains de tennis qui sera finalisée à l'automne 2025
- l'aménagement du Jardin du Hountaner, avec la pose du mobilier et l'installation de cartels et d'outils de médiation ; ce projet sera inauguré le 6 juin dans le cadre des rencontres Nationales *Rendez-vous aux jardins*
- la pose de nouvelles bornes de recharge rapide et ultra rapide
- l'achèvement de la réhabilitation et la rénovation énergétique du centre de Loisirs en régie ; le bâtiment sera inauguré le 19 septembre
- le Bureau d'étude pour l'étude sanitaire de la cathédrale sera choisi au cours du premier trimestre 2025 pour un rendu avant la fin de l'année
- dans le cadre de la reprise du *Village des Brocs*, les efforts se porteront en 2025 sur l'accueil d'artistes en sous-sol, réhabilitation de l'ancien hôpital, pour faire de ce lieu un point crucial dans l'animation culturelle et économique du bas de la ville,
- l'étude d'opportunité sur l'aménagement de la zone d'activité face à Intermarché dont les conclusions positives ont été livrées, et pour laquelle des porteurs privés se sont manifestés,
- la médiathèque prendra officiellement le nom de Jean Claude Pertuzé par une inauguration le 5 avril

En 2025, entreront en phase de réalisation :

Au titre du Développement Durable

- le projet d'aménagement du bassin versant Foissin a franchi une nouvelle étape en 2024 avec le dépôt du dossier *Loi sur l'Eau* en tout début d'année ; les négociations pour les acquisitions foncières ont également débuté avec les propriétaires. La réalisation du bras de décharge est programmée pour Septembre 2025,

La commune constate avec regret l'abandon de la troisième tranche de fonds vert pour la modernisation de l'éclairage public qui avait été prévue initialement par le syndicat Territoire d'Energie.

Au titre de notre politique culturelle et de mise en valeur notre patrimoine remarquable,

- en ce qui concerne la réhabilitation des remparts de la Tour du Bourreau, le dossier de consultation des entreprises sera finalisé fin du premier trimestre pour des travaux en suivant
- le rendu de l'étude sanitaire pour notre cathédrale devrait être effectif avant l'été afin de programmer les premiers travaux sur 2026,
- suite à la sécurisation de la Baie 15 de la cathédrale en 24, la réparation est programmée début 2025

Au titre de l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de notre commune,

- En termes de voirie, la réhabilitation de la route « mounet du Hour » sera programmée
- l'acquisition d'un système de vidéo protection en centre-ville est prévue en 2 tranches, sur 2025 et 2026,
- les panneaux de numérotation suite à l'adressage réalisé en 2024 seront posés au premier trimestre
- divers bâtiments feront l'objet de travaux, le plafond de la cantine sera en particulier réhabilité
- en ce qui concerne la maison des Aînés, le maître d'œuvre sera choisi début Mars avec pour objectif une livraison en 2026
- une provision pour renouvellement de matériels et véhicules est également prévue, en particulier pour l'achat d'un véhicule électrique
- pour la réhabilitation de la piscine, le choix d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage sera effectué dans l'année, afin d'affiner la programmation et le plan de financement

Des travaux sont également prévus en régie pour, en particulier, réhabiliter la cuisine de la Halle aux grains, réhabiliter le kiosque, et réaliser divers aménagements au cimetière saint Gervais.

Par ailleurs, souligner que, dans le cadre de la convention passée avec l'EPF (établissement foncier) un programme de réhabilitation de logements avenue de la gare est en phase d'études, porté par le Toit Familial.

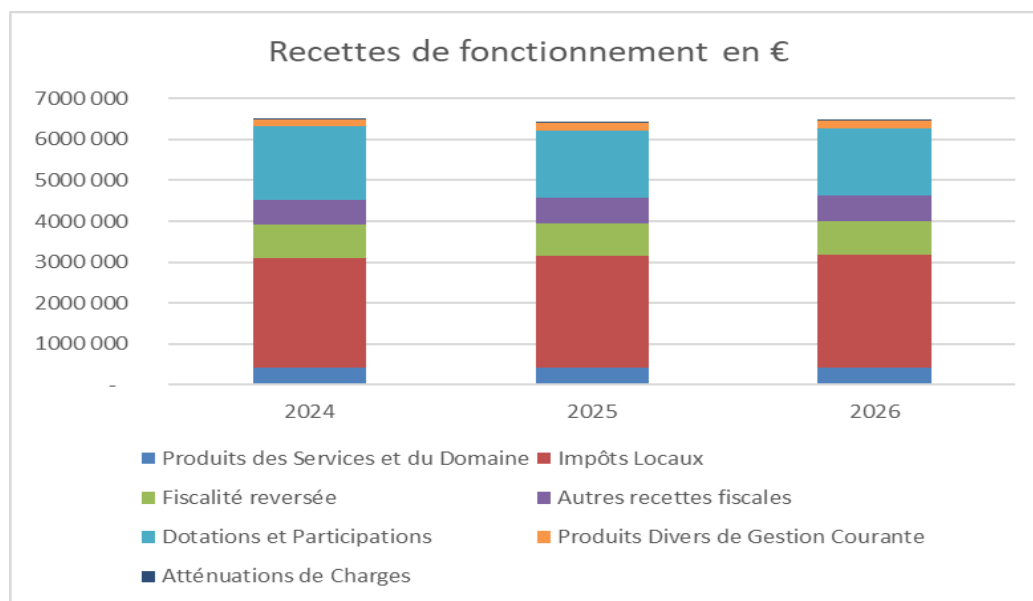
Pour 2026, il est à ce stade prévu

- d'aménager les points d'apports volontaires posés par le Sidel
- une première phase de réhabilitation de la toiture du centre de loisirs
- une première tranche de travaux sur la cathédrale
- la sécurisation des vitraux St Esprit
- une provision pour réparations non identifiées à ce jour sur nos bâtiments
- une provision pour un programme de voirie

▪ La traduction financière

EVOLUTION DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

La prospective prévoit, à ce stade, une stagnation des recettes de fonctionnement. Celle-ci est réalisée sans avoir reçu les notifications des bases ni celles des dotations. Elle reste donc prudentielle. Les ressources de fonctionnement sont estimées pour 2025 à **6 441 973 €**, soit -1.1 %.



Le produit des services et des domaines

Il n'est pas prévu de variation spécifique sur ces postes, estimés de façon prévisionnelle à **242 636 €** pour 2025, avec une progression de 1% en 2026.

Les impôts locaux

L'INSEE a publié, en novembre, son estimation provisoire de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH). Cet indice a augmenté sur un an de 1,7 %, marquant ainsi un ralentissement important de l'inflation.

En ce qui concerne les impôts communaux, conformément à nos engagements, aucune augmentation des taux n'est envisagée sur la période, a fortiori compte tenu de la fiscalité LGV mise en place.

Le montant du produit est évalué à **2 719 000 €** pour 2025. Une progression de 1.5% est estimée pour 2026.

La fiscalité reversée

Il s'agit principalement des dotations intercommunales et de péréquation, sur lesquelles il est prévu une légère baisse d'environ 1.8%, pour un montant de **807 000€** en 2025 et une stabilité en 2026.

Les autres recettes fiscales : 612 000 €

En ce qui concerne les **Droits de Mutation**, compte tenu de la conjoncture, une estimation a été faite à 100 000 € pour 2025, comparable au produit 2024. Une progression de 2% est prévue pour 2026.

Le produit de la **taxe sur l'électricité** connaît une progression régulière, estimée également à 2% sur ces deux exercices.

Les **autres recettes**, constituées en majeure partie des recettes liées au Casino, ont été portées à 369 000€ pour 2025. Les recettes liées au Casino ont connu une nette baisse début 2024, mais l'activité semble reprendre de façon plus soutenue.

Les dotations de fonctionnement : 1 651 000€

En ce qui concerne les **DGF**, elle est estimée à 1 117 000€ contre 1 214 000 € en 2024. En effet notre commune sort progressivement d'un dispositif d'une fraction de DGF. Une stabilisation est prévue sur 2026.

Les autres dotations et participations sont essentiellement composées par les compensations des exonérations fiscales, du fonds Départemental de Taxe Professionnelle, qui ne nous ont pas été notifiées à ce jour, mais qui sont prévus en légère baisse, et dotations de la CAF, en légère progression.

Les produits divers : 181 000 €

Liés principalement aux recouvrements de loyers, ces produits restent stables.

Les atténuations de charges

ont été estimées à 45 000 € pour 2025 et 2026

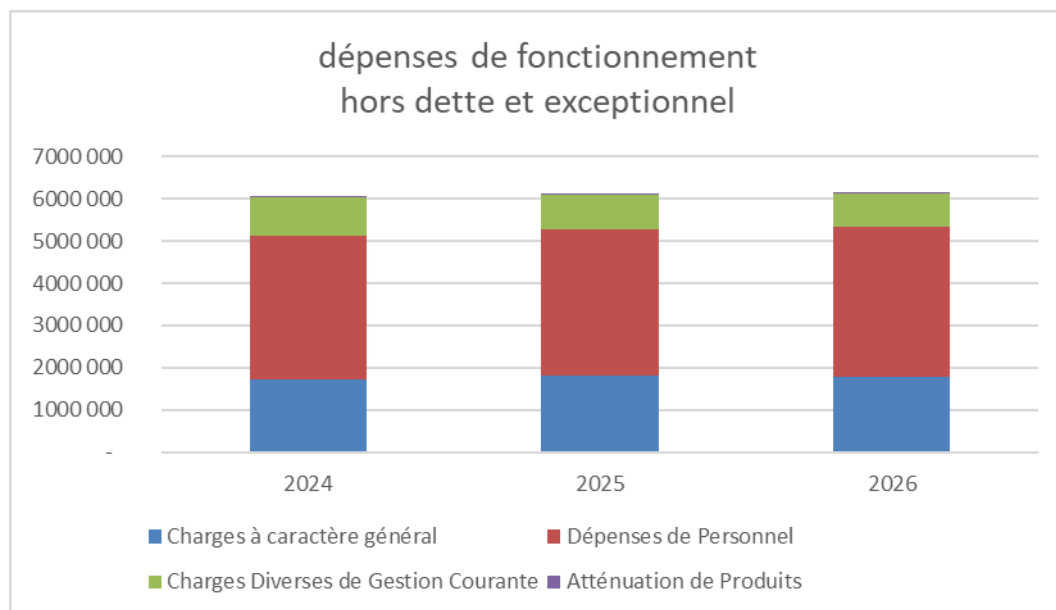
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme il avait déjà été indiqué dans le dernier rapport d'orientations Budgétaires, si les recettes de fonctionnement ont connu une forte croissance en 2022, permettant d'absorber l'inflation et le coût des matières premières, cette situation ne s'est en effet pas reproduite en 2023 ; cette même tendance « effet ciseau » est constatée sur 2024.

Compte tenu de la stagnation prévue des recettes de fonctionnement, la recherche d'économies, déjà initiée depuis plusieurs années en particulier avec des actions sur les fluides, sera renforcée sur les prochains exercices. Des réflexions seront également menées sur de nouvelles recettes, potentiellement le remboursement des fluides dans les bâtiments mis à disposition.

Il convient de souligner également que les travaux d'investissement réalisés pour notre compte par les syndicats (SIVOM, SDEG...) impactent la section de fonctionnement.

Pour 2025, à environnement économique stable, les dépenses de fonctionnement sont estimées à **6 117 000 €**, soit une progression de 0.8 % , et à +0.6 % sur 2026.



Les charges à caractère général : 1 801 874 €

En ce qui concerne les **achats de matières et de fournitures (948 000€)**, il s'agit essentiellement des fluides, de l'alimentation et des fournitures pour l'ensemble des services.

Après la stabilisation de ces charges en 2024, une augmentation de près de 10% est prévue en 2025 pour prendre en compte d'une part la stabilisation des facturations d'eau suite à des trop perçus en 2023, et d'autre part la prise en charge contractuelle de l'électricité du pompage de l'eau des thermes.

A noter que l'amortisseur du prix de l'électricité n'interviendra plus en 2025.

Les services extérieurs

Estimés à **550 000 €** en 2025, ils sont en légère diminution par rapport à 2024, exercice sur lequel il avait été pris en charge le dépoussiérage de l'orgue.

Les autres postes d'entretien et de locations restent stables.

Les autres services

Ce poste, comprenant principalement les frais postaux, téléphoniques, transports, communication, manifestations, sont prévus de façon stable sur 2025 et 2026 : **274 000€** en 2025.

Les impôts et taxes (29 000€)

Il s'agit essentiellement de nos taxes foncières estimées avec la progression mécanique des bases.

Le poste atténuation de produits est provisionné à **20 000€**

Les ressources humaines : 3 476 300€

Pour les années à venir, plusieurs facteurs sont à rendre en considération

La commune aura à faire face sur les prochains exercices à plusieurs départs, qu'il s'agisse de mutations ou de départs à la retraite. Chaque poste sera étudié pour trouver des solutions en interne d'une part pour offrir des évolutions à certains agents, d'autre part pour questionner l'organisation et potentiellement limiter les remplacements.

Par ailleurs comme il a été souligné dans le contexte général, le gouvernement a réévalué un certain nombre de cotisations, ce qui impactera de façon significative les budgets des prochaines années.

Les autres charges diverses : 819 400 €

Ce chiffre est prévu en nette diminution sur 2025, dans la mesure où le budget 2024 intégrait les 2 tranches de modernisation de l'éclairage public. Le budget alloué aux subventions aux associations est maintenu ; en revanche une augmentation de près de 3% nous a d'ores et déjà été notifiée pour la contribution au SDIS,

LES INVESTISSEMENTS PROJETES : LE PPI

Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique qui dresse la liste de l'ensemble des projets programmés pour la ville, et des financements qui leurs sont attribués chaque année. Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique.

Afin d'établir ce document, nous avons listé d'une part les actions qui peuvent être lancées immédiatement et d'autre part celles qui demandent réflexion, mais préparent l'avenir.

Nous restons fortement convaincus qu'il s'agit dès aujourd'hui de conforter l'attractivité de notre commune, dans la mesure des moyens dont nous disposons, mais avec une recherche volontariste de financements, afin de préparer Lectoure aux évolutions de notre territoire.

Le détail des opérations projetées est décliné ci-dessus dans la rubrique « actions à mener 2025 -2026 »

Ce PPI sera décliné dans le Budget Primitif 2025 et suivants ; les chiffres seront affinés à cette étape budgétaire.

Voir tableau annexe *PPI 2025*

Etat des AP/CP – autorisations de programme / crédits de paiement fin 2024

	AP 2024	CP 2024	CP 2025
rempart du Bourreau	311 180 €	65 000 €	256 180 €

LE FINANCEMENT DU PPI – LA DETTE

Ce PPI sera financé de façon significative par les résultats accumulés à fin 2024, par un recours à l'emprunt modéré, dans la mesure où il est prévu de continuer de diminuer le stock de dette de la commune, et, dans la mesure du possible, par la valorisation de notre patrimoine : début 2025 les associations accueillies à la Maison Roquelaure ont été informées de la mise en vente du lieu mi 2025.

Conformément à notre politique générale, les emprunts 2025 et 2026 (450 000€ /an) permettront de légèrement diminuer le stock de dette. Suivant ces hypothèses, le stock aura diminué de 10% depuis le début du mandat.

LES RESULTATS

Ces hypothèses permettent de maintenir un fonds de roulement d'environ 100 000 € en fin de période 2026.

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget lotissement :

L'ensemble de ce lotissement a été aménagé avec un total de 18 lots dont 6 lots ont été vendus au 31/12/2022.

Ce budget présenterait fin 2024 un déficit de 340 159 €.

Aucun mouvement n'a été passé en 2024.

Ce déficit sera potentiellement comblé par la vente de l'ensemble des lots qui a été validée en 2024. Le permis de construire a été déposé et les études pré opérationnelles sont en cours chez le bailleur.

Le budget assainissement :

Le service assainissement a été confié à la SAUR, au terme d'une DSP en 2022. Ce budget retrace les redevances perçues et les dépenses qui nous incombent.

Pour 2024 ce budget présente

- en investissement le remboursement des emprunts pour 77 635 €
- en fonctionnement 41 471 € pour les charges de personnel portées au budget principal, ainsi que le remboursement des intérêts d'emprunts pour 13 059 €. En recettes, les redevances s'élèvent à 212.730 €, en légère diminution par rapport à 2023.

Le résultat s'élèverait donc fin 2024 à 482 083€.

Rappeler que la commune n'a pas augmenté sa tarification sur ce service depuis la période de rétrospective.

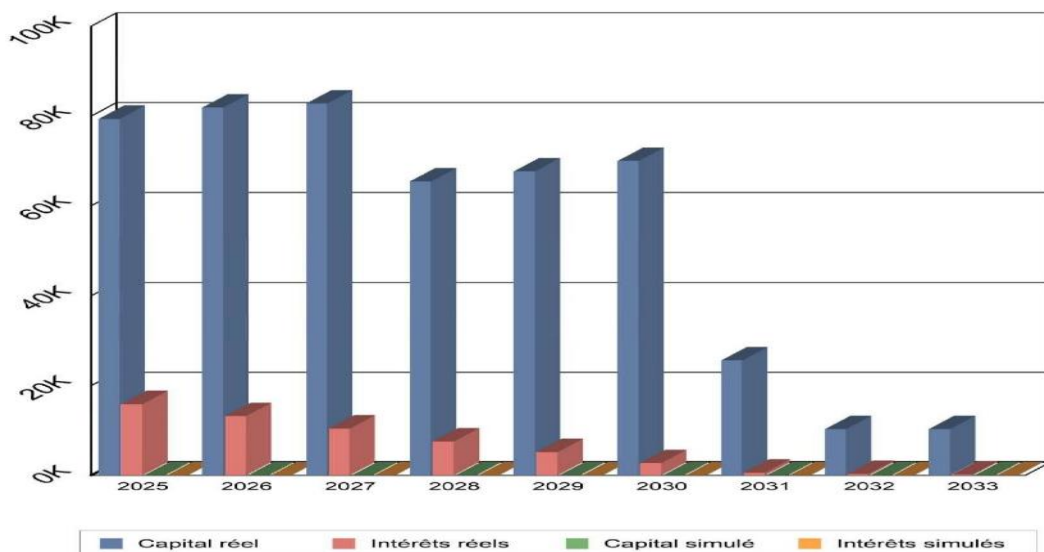
En ce qui concerne les interventions du concessionnaire,

- 2 campagnes de tests fumée ont réalisées dans le centre de Lecture
- Le curage des réseaux + passage caméra ont été effectués : rues Jules de Sardac,, Marès , René Antichan, du Corhau ,, Dupouy,, Barbacane, du 14 juillet ; Nationale, Bd du Nord, chemin Claude Ydron, impasse du Campardiné, St gervais , Suberve, Boulevard Jean Jaurès , Cité maréchal Lannes et Bagatelle
- Des matériels ont été renouvelés à la STEP (turbine de dégraissage, sonde de niveau et de télésurveillance sur des poste de relevage)

Pour 2025 :

- Un nouveau programme de curage est prévu rue nationale , bd du nord , Jules de Sardac , Route du Lac et passage caméra rue Jules de Sardac et Route du Lac
- Un programme entretien des postes de relevage est également prévu
- Des travaux seront envisagés aux abords de la cité scolaire

- *Graphes de désendettement à 10 ans - assainissement*





OBJET	MONTANT PREVI TTC	2025	2026		montant	2025	2026
SUBVENTIONS	-	10 000	6 000			-	-
OPAH		10 000	6 000				
ETUDES		40 000	-			16 667	-
Etude sanitaire Cathédrale	40 000	40 000		DRAC		16 667	
TERRAINS-ACQUISITIONS - AMENAGEMENT		126 907	25 000			174 584	-
City stade aire jeux	189 000	1 700	0	DETR		3 689	
				SDEG		2 954	
				ANS		25 464	
Art et Environnement							
entreprise	442 000	1 446				142 477	
signalétique		15 000					
Foissin AF							
foissin bras decharge 6000m²	6 000	6 000					
Naudet		10 000					
provision achat terrains + notaire		6 000	6 000				
FOISSIN travaux							
IES	20 424	12 049					
tvx bras	74 712	74 712		hyp 30%			-
Point Apport Volontaire aménagement			19 000				
BATIMENTS		465 395	375 000			234 485	177 696
cantine							
plafond		28 492		DETR	9 333	9 333	
centre de loisirs							
charpentes 3 tranches	185 000		52 000				17 333
soldes travaux		13 429					
TRavaux Cathédrale / Eglises							
travaux annuels			50 000	hyp 40 %			16 667
travaux baie 14	20 500	1 416					
travaux de sécurisation baie 15	26 318	26 318				10 966	
travaux de réparations baie 15		28 551					11 896
eglise saint esprit vitraux	18 000		18 000				



Etude objets mobilier cathédrale			10 000	hyp 50%			4 167
PISCINE							
rappel programme choisi : bassin inox + bache inclus => ouverture paques à Toussaint							
ingenierie	600 000	50 000	125 000	hyp 80%			83 333
travaux	3 821 999						
ingenierie	40 000						
remparts	344 000						
Divers batiments							
solde opérations 24 (Bladé, serres etc)		35 731		sec bat.		5 319	
provisions			60 000				10 000
Maison des Aines							
solde achat	135 000	1 458		CCLG	65 000	65 000	
aménagement	300 000	240 000	60 000	hyp CCLG		62 800	15 700
				hyp DETR		74 400	18 600
3° court de tennis		40 000		hyp 20	6 667	6 667	
REMPARTS		315 000	-			121 500	-
TOUR BOURREAU	311 180	311 000		DETR	75 000	75 000	
				hyp CCLG	46 500	46 500	
réparations		4 000					
VOIRIE - RESEAUX	-	45 000	114 000		-	-	-
programme mairie			100 000				
Programme annuel panneaux		30 000	6 000				

Extensions reseaux		15 000	8 000				
MATERIEL		229 000	174 000			40 333	18 667
matériel cantine		12 000	10 000				
matériel informatique - réseaux- logiciels adm		9 000	9 000				
matériel administratif		3 000	3 000				
matériel tourisme clous st jacques		5 000					
matériel culture		1 500	1 500				
materiel écoles		4 500	4 500				
matériel S.T. matériaux régie		10 000 50 000	10 000 30 000				
Video surveillance -	150 000	94 000	56 000	hyp 40% DETR et FIPD	50 000	31 333	18 667
Engins S.T. / Véhicules S.T.			50 000				
véhicule électrique		40 000				9 000	
TOTAL		1 231 302	694 000			587 569	196 363